
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 26 février 2014, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Ahmed Jama* et *M^{me} Maria Pérez*.

Assistent à la séance: *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 février 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 février et mercredi 26 février 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Les éventuelles réponses du Conseil administratif aux questions orales seront traitées après les communications. La proposition PR-1064 a été retirée par M. le magistrat, qui s'en expliquera tout à l'heure. Nous traiterons au cours de cette séance la nouvelle motion M-1116 concernant les Unités d'action communautaire (UAC), dont l'urgence a été acceptée hier soir; puis nous passerons aux propositions PR-1059, PR-1062 et PR-1063 du Conseil administratif et nous reprendrons normalement la suite de notre ordre du jour.

Le troisième débat sur les rapports PRD-11 A/B, PRD-53 A/B et PRD-54 A/B aura lieu à la séance de 20 h 30, à condition que nous ayons assez avancé pour avoir réglé auparavant les points urgents. Je déciderai tout à l'heure avec le bureau si ce troisième débat doit être reporté.

Enfin, je rappelle les absences annoncées hier: M^{me} Esther Alder n'assistera à aucune des séances de cette session; elle est remplacée par M. Sami Kanaan. M^{me} Sandrine Salerno, quant à elle, est absente ce soir.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. M. Genecand s'interrogeait au sujet de la ligne de comptes 31, où il était fait référence à des travaux effectués au Museum d'histoire naturelle. Je vous répondrai de la manière suivante, Monsieur le conseiller municipal, sur la base des informations fournies par deux services. Il s'agit de travaux d'entretien qui se montent à 934 000 francs. Ils concernent des ascenseurs qui ont subi des pannes multiples, évidemment très défavorables à l'utilisation des lieux par le public. Le chantier dans le logement du concierge a été lancé après la libération des locaux, à la suite d'une longue procédure juridique. Je vous donne le détail: la réparation des ascenseurs a coûté 265 000 francs, la transformation de l'appartement du concierge 325 000 francs, la rénovation des WC 77 000 francs, la peinture 62 000 francs, sommes auxquelles s'ajoutent

207 000 francs d'entretien courant. Total: 936 000 francs. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Genecand.

M. Dossan m'a interrogé au sujet des coussins berlinois. Il m'est un peu difficile de lui répondre. Il semble que leur disposition ne corresponde pas à la configuration actuelle du plan des places de stationnement, qui a subi des modifications. En effet, les coussins berlinois ont été placés selon l'ancien marquage. J'assume bien évidemment la responsabilité de ce défaut de coordination, comme vous me connaissez, Mesdames et Messieurs! Mais nous y remédierons, afin que ces coussins berlinois aient une réelle utilité et une plus grande efficacité. Nous sommes empruntés devant cette situation, Monsieur Dossan, car vous avez bel et bien mis le doigt sur une incongruité de l'aménagement urbain à Genève. J'espère que cela ne se renouvellera pas!

M. Carasso m'a demandé où en est la procédure concernant les zones 30 km/h. Je lui demande un peu de patience, car la personne en charge de ce dossier est actuellement en congé maternité. Nous essayons de la contacter pour obtenir cette information.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai deux compléments de réponse à apporter aux questions de M^{me} Roulet et de M. Rudaz concernant le département de ma collègue Esther Alder, que je remplace durant cette session. Je remercie Sandrine Salerno d'avoir déjà donné certains éléments hier.

M^{me} Roulet s'interrogeait au sujet des appartements de fonction des responsables de bâtiments scolaires. M^{me} Alder relève que la même question a déjà été posée par vous-même en octobre 2013, Madame la conseillère municipale, et qu'il y a été répondu le lendemain. La réponse d'aujourd'hui n'a pas fondamentalement changé, le principe étant le même. Nous préparons actuellement l'application de la loi sur l'accueil à journée continue – et le mercredi matin – en période scolaire. De ce fait, l'organisation des écoles et le cahier des charges des responsables de bâtiments scolaires sont en voie de complète révision, et cela en concertation avec le personnel.

Afin d'engager les prochains responsables de bâtiments scolaires selon les nouvelles dispositions, leur recrutement est temporairement gelé. Cela explique que certains appartements de fonction soient actuellement inoccupés. J'imagine que votre idée consistait à vouloir résorber en partie le manque de logements à Genève en attribuant ces locaux à d'autres personnes, Madame Roulet, mais c'est malheureusement inconcevable. Il s'agit d'appartements entièrement intégrés aux bâtiments scolaires, ce qui implique des nuisances et une fonction très spécifique. Nous ne pouvons pas les attribuer à des tiers, fût-ce pour quelques mois. Cela dit, ils seront tous occupés dès l'automne prochain, quand les recrutements auront été effectués.

M. Rudaz a pris plaisir à assister à la Soirée citoyenne, mais il s'interrogeait au sujet du drapeau européen arboré à cette occasion. Je répète les précisions déjà données hier par M^{me} Salerno, car ce détail donne lieu à de fréquents malentendus. Ce que l'on appelle communément «drapeau européen» n'est pas le drapeau de l'Union européenne, dont la Suisse ne fait pas partie. Historiquement parlant, c'est le drapeau du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre depuis 1963. En réalité, l'Union européenne l'a pour ainsi dire récupéré.

Je signale – car c'est intéressant – que les douze étoiles de ce drapeau ne symbolisent nullement les Etats fondateurs du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne, mais plutôt, selon les concepteurs de l'image, l'idée de perfection et de plénitude. Ils symbolisent donc le projet européen dans son acception la plus large, qui unit tous les Européens au-delà de leur diversité. Il est utile de rappeler que les statuts du Conseil de l'Europe promeuvent la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un objectif auquel nous nous associons pleinement.

Par conséquent, la présence de ce drapeau est parfaitement justifiée lors de cette cérémonie rituelle qui marque l'arrivée dans la majorité civile de toute une génération de Genevoises et de Genevois, désormais investis des responsabilités liées à cette citoyenneté. On pourrait aussi imaginer d'arborer le drapeau des Nations Unies, puisque la Suisse en fait partie.

4. Proposition du Conseil administratif du 26 février 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 635 000 francs destiné à l'acquisition par l'exercice du droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 377 m², sise chemin de Ternier 3, par M. Jean-Paul Gargantini à Développement Acacias Société en commandite de placements collectifs (PR-1064)¹.

Introduction

En date du 10 décembre 2013, un acte de vente a été signé par devant M^e Costin van Berchem, portant sur l'objet de la présente proposition, pour la somme de 1 500 000 francs.

Par courrier du 16 décembre 2013, le notaire a informé l'Etat et la Ville de Genève de cette transaction, de sorte que le délai légal pour exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sera échu 30 jours après la notification par l'Etat, mais au plus tard le 19 mars 2014.

Exposé des motifs

Contexte local et perspectives d'aménagement du secteur

La propriété se situe le long de la route des Acacias et à l'angle du chemin de Ternier. Elle est comprise dans le périmètre du projet de développement Praille-Acacias-Vernets (PAV), plus précisément dans le secteur Acacias-est, déterminé dans la modification des limites de zones adoptée le 23 juin 2011 par le Grand Conseil et qui le colloque en zone de développement 2.

Cette même délimitation de secteur est reprise dans le projet de plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV) qui sera mis en consultation publique prochainement et qui énonce les principes de développement de ce secteur destiné à évoluer de zone industrielle en zone urbaine. Il est ainsi prévu, le long de la route des Acacias, de poursuivre un développement à caractère urbain marqué privilégiant une densification sous la forme d'îlots urbains affectés au logement avec les rez-de-chaussée s'ouvrant au public sous la forme de commerces et d'équipements. La loi de déclassement stipule que l'affectation des nouvelles surfaces sera déterminée en fonction du principe «un nouveau logement pour chaque nouvel emploi». L'application de ce principe dans le secteur concerné se ferait, selon le projet de PDQ PAV, sur la base d'un ratio de 70% de surfaces de logement pour 30% de

¹ Motion d'ordonnement, 4086.

surfaces d'activités. Il est ainsi prévu qu'y soient réalisés environ 2500 logements et 2500 emplois.

A signaler que, selon les dispositions prévues par la loi de déclassement issues de l'accord conclu, le 4 mars 2010, entre le Conseil d'Etat, les communes concernées et le comité référendaire, les logements situés sur les terrains appartenant aux collectivités publiques seront exclusivement locatifs dont 66% de LUP et 34% de logements en loyer libre.

Descriptif de l'objet proposé

La parcelle N° 1473, de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 377 m², se situe en zone de développement 2. Il dépend de cette parcelle la copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 1468, de la même commune, d'une surface totale de 244 m², lieudit «Les Acacias», sans bâtiment.

Sur cette parcelle sont érigés deux bâtiments, soit une maison d'habitations d'une surface de 75 m² au sol, cadastrée sous N° K254, ainsi qu'un atelier d'une surface de 53 m² au sol cadastré sous N° K998.

Le bâtiment d'habitation est de construction traditionnelle, datant du début du XX^e siècle, et semble être correctement entretenu. Aucune visite n'ayant eu lieu, et ne disposant d'aucun plan, il n'est pas possible de donner plus de précisions.

Occupation du bien

L'atelier et les bureaux seront libres de tout bail au moment du transfert de propriété. Par contre, le logement est toujours loué et le bail devra être repris par la GIM. L'état locatif n'a pas été communiqué, mais il semblerait que les locaux commerciaux étaient loués jusqu'à peu pour 36 000 francs/an, et le logement est actuellement loué pour 18 000 francs/an.

Travaux

Aucune visite des lieux n'a pu être effectuée, mais il est supposé que l'objet ne nécessite pas de travaux particuliers puisque les locaux commerciaux étaient occupés jusqu'à peu et que le logement est toujours loué.

Toutefois, un contrôle OIBT des installations électriques sera à réaliser pour vérifier leur conformité, cette démarche étant obligatoire à chaque changement de propriétaire. Les travaux éventuels concernés par ces contrôles ne devraient pas dépasser quelques dizaines de milliers de francs et pourront être pris en charge par le budget d'entretien de la Direction du patrimoine bâti.

Potentiel du bien

Après l'adoption du PDQ PAV prévue d'ici à la fin 2014, plusieurs plans localisés (PLQ) seront élaborés sur le secteur Acacias-est. Il est prévu que le premier d'entre eux englobe la parcelle N° 1473. L'acquisition de cette parcelle par la Ville de Genève lui permettrait donc de participer à l'une des premières opérations du périmètre PAV sur son territoire.

La surface totale de la parcelle N° 1473 représente 377 m². L'indice d'utilisation du sol sera défini dans le PLQ et se situera probablement aux environs de 3,5, ce qui permettra de créer environ 1400 m² de surface brute de plancher, avec la réalisation d'une quinzaine de logements.

Montage de l'opération

Conditions liées à l'exercice du droit de préemption

Rappelons à ce propos les dispositions topiques de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (LGL: I 4 05), soit:

Art. 3, alinéa 1: «(...) les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat et des communes intéressées. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi.»

Art. 5, alinéa 2: «(...) celle-ci (la commune), dans le délai de 30 jours suivant cette notification, notifie à son tour, de manière séparée, aux parties liées par l'acte:

- a) soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption;
- b) soit sa décision d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés dans l'acte;
- c) soit son offre d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés par elle;
- d) à défaut d'acceptation de l'offre visée sous lettre c, sa décision de recourir, si elle maintient sa volonté d'acquérir le bien-fonds et si les conditions légales sont réunies, à la procédure d'expropriation conformément à l'article 6.»

Art. 6: «Faute d'accord à l'amiable dans le cas visé à l'article 5 (...) alinéa 2, littéra c), l'Etat ou la commune peut acquérir, par voie d'expropriation aux fins de construction de logements d'utilité publique, les terrains faisant l'objet du droit de préemption, conformément aux dispositions de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933.»

Adéquation à l'Agenda 21

S'agissant d'une acquisition pour la réalisation à terme de logements sociaux, elle correspond aux besoins et aux engagements de la Ville de Genève.

Estimation des coûts

	Fr.
Prix d'acquisition	1 500 000
Remboursement des frais d'acte, estimés à	58 000
Remboursement des intérêts (sur 3 mois), estimés à	19 000
Frais d'enregistrement et émoluments du Registre foncier	50 000
Frais de notaire et divers	<u>8 000</u>
Coût total TTC	1 635 000

Le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour cette acquisition, dont le montant s'élève à environ 50 000 francs.

Si le prix d'acquisition de ce bien, soit 1 500 000 francs, ne devait pas être accepté par les parties, la Ville de Genève devra recourir à la procédure d'expropriation conformément à l'article 6 LGL. Il faut noter qu'il s'agit d'une procédure pouvant générer un recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice portant sur le principe de la préemption, mais également sur le prix fixé par la Ville pour l'acquisition. Dans l'éventualité d'un tel recours, le prix serait fixé par une commission d'estimation, conformément aux principes applicables à l'expropriation, à savoir selon la valeur vénale. Des intérêts, calculés sur le prix fixé par la commission d'estimation et courant durant toute la durée de la procédure, seraient versés au vendeur.

Enfin, au regard des délais qui seront nécessaires pour conduire les procédures permettant la densification de ce quartier, et si le bien n'est pas loué d'ici là, la Gérance immobilière municipale (GIM) cherchera un locataire pour une durée temporaire jusqu'à l'obtention d'une autorisation de construire.

Délai de réalisation

Le délai pour exercer le droit de préemption est de 60 jours pour l'Etat. Dès la date de notification par l'Etat à la commune de sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption, la commune a un délai de 30 jours pour notifier sa décision aux parties liées par l'acte de vente.

Dans le cas présent et pour autant que l'Etat renonce à exercer son droit de préemption et qu'il n'informe la Ville qu'au dernier jour de son délai, le délai communal échoit le 19 mars 2014. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal de prendre position, sur le siège, lors de sa session des 25 et 26 février 2014, la prochaine session du Conseil municipal étant les 25 et 26 mars 2014, soit trop tard pour notifier la décision de votre Conseil aux parties.

De plus, afin de garantir la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption, le Conseil municipal devra munir la délibération de la clause d'urgence afin d'éviter un retard découlant d'une éventuelle procédure référendaire.

D'autre part, le droit d'être entendu des parties à l'acte de vente (acquéreurs et vendeurs) doit être respecté. Nonobstant le court délai sus-évoqué, le vendeur, M. Jean-Paul Gargantini, a été reçu le 24 février 2014. Concernant l'acquéreur, les représentants de Développement Acacias Société en commandite de placements collectifs ont été entendus le 19 février 2014. Les parties ont pu faire connaître leurs positions sur cette préemption, et pourront en outre faire valoir leurs moyens également par écrit d'ici au 24 février 2014. Le cas échéant, elles seront transmises lors de la séance plénière.

Au vu du temps imparti, les éléments de ces discussions seront amenés en complément lors de la séance plénière du 26 février 2014.

Sans recours de la part d'une ou l'autre des parties à l'acte, la Ville de Genève deviendra propriétaire dès l'entrée en force de la décision de votre Conseil, soit après validation par le Conseil d'Etat.

Référence au 9^e plan financier d'investissements 2014-2025

Les frais d'acquisition de la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, seront pris sur la ligne N° 130.001.18 «acquisitions foncières 2014-2017», qui figure au 9^e plan financier d'investissements 2014-2025 (p. 80) pour un montant de 10 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Les éventuels travaux de mise aux normes des bâtiments seront pris en charge par le budget de fonctionnement de la direction du patrimoine bâti. Ils seront de l'ordre de 20 000 francs au maximum.

Le bien pourra être loué par la GIM et un revenu pourra être tiré de la location des locaux commerciaux et du logement, soit environ 45 000 francs/an et ce aussi longtemps que la Ville de Genève n'aura pas la possibilité de réaliser une opération de développement dans laquelle cette parcelle est située.

Charges financières annuelles

Le bien acquis ne faisant pas l'objet d'amortissements, il n'est pas calculé de charges financières annuelles.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la direction du département des constructions et de l'aménagement (unité opérations foncières).

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale, tant et aussi longtemps que la Ville de Genève n'aura pas la possibilité de réaliser une opération de développement sur cette parcelle. Dans l'intervalle, le bien sus-désigné sera intégré aux catégories des «logements à loyer libre» et des «locaux commerciaux».

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES COÛTS D'INVESTISSEMENT, DE FONCTIONNEMENT ET PLANIFICATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Objet : Droit de préemption sur parcelle N° 1473, sise chemin de Ternier 3

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Acquisition du terrain	1 500 000	92 %
Remboursement frais et intérêts	77 000	5 %
Frais de notaires et divers	58 000	3 %
Coût total du projet TTC	1 635 000	100 %

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Service bénéficiaire concerné : Gérance immobilière municipale

CHARGES	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	9000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	9000

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	45 000
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	45 000
Impact net sur budget de fonctionnement	+ 36 000

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM : 2014			
2014	1 635 000	0	1 635 000
Totaux	1 635 000	0	1 635 000

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente conclu le 10 décembre 2013 de la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise chemin de Ternier 3;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 377 m², sise chemin de Ternier 3, au prix de 1 500 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique. A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 635 000 francs (frais d'actes, droits d'enregistrement, émoluments et frais de remboursement compris), en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de:

- l'acquisition de la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface totale de 377 m², pour un montant de 1 500 000 francs;
- le remboursement des frais et intérêts encourus par la partie évincée, estimés à 77 000 francs;
- les frais d'acte, d'émoluments et autres droits, estimés à 58 000 francs.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 635 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques nécessaires à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, la Ville de Genève demande l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence conformément à l'article 32, al 1, lit b, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

- Annexes:* – plan de situation – échelle 1:2500
– plan cadastral – échelle 1:1000
– extrait du Registre foncier – parcelle 1473
– estimation de l'Office du logement du 25 juin 2013
– image directrice provisoire

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
Proposition: acquisition de parcelle au chemin de Ternier

4275

Extrait foncier

<http://ge.ch/extraitfoncier/rapport.aspx?commune=24&parcel...>

3



Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 17.12.2013

Commune:	Genève-Plainpalsis (24)		
Immeuble No:	1473	Type: Privé	Surface(m2): 377
Plan(s) No(s):	87		
Nom Local(locaux):	Les Acacias		

BATIMENT(S)

No: K254	Surface (m2 sur parcelle): 75	Surface totale (m2): 75
Destination:	Hab. deux logements	
Adresse(s):	Chemin de Ternier 3	

No: K998	Surface (m2 sur parcelle): 53	Surface totale (m2): 53
Destination:	Atelier	

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 24/1473

GARGANTINI Jean-Paul, 13.05.1944, né(e) GARGANTINI

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
 Proposition: acquisition de parcelle au chemin de Ternier



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 DEPARTEMENT DE L'URBANISME
 OFFICE DU LOGEMENT

Rue du Stand 26 - CP 3937 - 1211 Genève 3 - T. +41 (0)22 546 65 00 - F. +41 (0)22 546 65 90 - Email info.logement@etat.ge.ch

ESTIMATION DE LA VALEUR D'UN BIEN IMMOBILIER BÂTI EN ZONÉ DE
 DEVELOPPEMENT

Propriétaire(s)	GARGANTINI Jean-Paul		
Adresse bien imm.	Chemin de Ternier 3		
Commune	Genève-Plainpalais (24)		
Parcelle(s)	1473		
Dépendance(s)	1468 (pour partie 1/10)		
Construction métallique, so	préexistante :	IA	dév. : 2

A TERRAIN

A1 Prix de base selon PA/SI/001.03

<http://www.geneve.ch/logement/ficoh/estimations.xls>

Parcelle(s)	m ²	377			
Dépendance(s)	m ²	24			
Total	m ²	401	à	1951	= 782'431

A2 Aménagements extérieurs (haies, clôtures, chemins, bordures, arbustes, engazonnement...)

m ²	249	à	150	=	37'350
----------------	-----	---	-----	---	--------

A3 Arborisation (arbustes et fruitiers non compris)

14'112

A4 TOTAL TERRAIN

833'693

Soit CHF / m² 2079,53

B CONSTRUCTIONS (architectes, taxes et frais financiers compris)

B1 Constr. 1 No. cad. : K254 Affectation : Hab. deux logements

Valeur à neuf	m ³ SIA	116	865	à	640	=	553'800
Vétusté à déduire	%		43%			=	235'834
Valeur construction 1							317'766

B2 Constr. 2 No. cad. : K996 Affectation : Atelier

Valeur à neuf	m ³ SIA	116	185	à	400	=	74'000
Vétusté à déduire	%		22%			=	16'280
Valeur construction 2							57'720

B3 Constr. 3 No. cad. : Affectation :

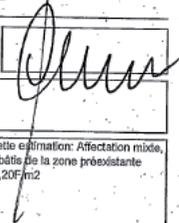
Valeur à neuf	m ³ SIA			à		=	0
Vétusté à déduire	%		0%			=	0
Valeur construction 3							0

B4 Constr. 4 No. cad. : Affectation :

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
 Proposition: acquisition de parcelle au chemin de Ternier

4277

Valeur à neuf	m ³ SIA		à		=		0
Vétusté à déduire	%	0%			=		0
Valeur construction 4							0
B5 Constr. 5	No. cad. :		Affectation :				
Valeur à neuf	m ³ SIA		à		=		0
Vétusté à déduire	%	0%			=		0
Valeur construction 5							0
B6 TOTAL CONSTRUCTIONS							375'486
C RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS							26'000
D TOTAL GENERAL							1'234'380
ARRONDI A							1'240'000
	Soit		CHF / m ²				3092,27

Date : 25 juin 2013 Signature : 

Auteur : Jean-Louis Aubert DI/OLO/DU

Remarques :

Prix terrain sous réserve que l'indice futur corresponde à celui admis dans cette estimation: Affectation mixte, commerciale et habitation à plusieurs logements. Prix selon terrain non bâti de la zone préexistante Industrielle = 542F x IUS (IUS envisagé 3.6) = 1951,20F/m2

Avis :

Dans l'hypothèse d'un bien-fonds en mains d'un promoteur (soit toute personne: professionnel de l'immobilier, entrepreneur, société ou particulier ayant acquis le terrain dans le but de construire) ou d'une collectivité publique (confédération, canton ou commune), le montant qui sera admis dans le(s) plan(s) financier(s) est celui effectivement payé lors de l'acquisition pour autant que le plafond admis par la pratique en vigueur à la date de la transaction pour la zone correspondante ne soit pas dépassé.

5



1.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je m'adresse surtout à M. Lathion, président de la commission des finances, ainsi qu'aux membres de cette dernière. A l'exception de quelques-uns, ils ont eu l'amabilité de se priver de repas, entre les deux séances plénières d'hier soir, pour m'écouter leur exposer les tenants et les aboutissants de la proposition PR-1064. Je les remercie d'avoir accepté cette demande du Conseil administratif.

Celui-ci a validé la proposition ce matin, elle est donc valable. Je rappelle qu'il s'agit de l'exercice du droit de préemption de la Ville pour acquérir un terrain de 360 m². Cela nous aurait permis – et nous permettra – d'agir en tant qu'aménagistes dans le cadre du plan localisé de quartier (PLQ) idoine. Les bâtiments auxquels il est fait référence dans la proposition PR-1064 sont situés dans ce périmètre.

Or, les promoteurs m'ont fait une contreproposition sur la base d'une convention qui permettrait à la Ville de les accompagner dans leur projet de PLQ en tant que «propriétaires», c'est-à-dire avec un droit d'emption de dix ans sur ces terrains. J'ai signé ce matin cette convention dont nous avons fait inscrire les points principaux au Registre foncier, afin d'avoir toutes les garanties nécessaires.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je retire la proposition PR-1064. Vous aurez ainsi moins de travail, nous économiserons des deniers publics et nous pourrons travailler en étroite collaboration, à livre ouvert – je m'en réjouis – avec les promoteurs du PLQ Praille-Acacias-Vernets et de ce futur périmètre qui, je l'espère, accueillera de nombreux logements pour notre ville.

La proposition PR-1064 est retirée par le Conseil administratif.

5. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Carlos Medeiros, Danièle Magnin et Claude Jeanneret: «Pour un audit de fonctionnement et d'efficacité des UAC» (M-1116)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les missions des Unités d'action communautaire (UAC) sont très diversifiées et ne permettent pas de bien réaliser leurs rôles dans la ville de Genève. Pour bien cerner l'utilité des missions des UAC, il est nécessaire d'appréhender et de comprendre leurs actions transversales avec les autres services de la Ville de Genève et les services cantonaux.

Les priorités et thématiques de travail des UAC visent à promouvoir les solidarités de proximité, par immeuble ou groupe d'immeubles, promouvoir l'usage social de l'espace public, mettre en avant l'intégration sociale et soutenir les communautés et les associations dans la mise en place de leurs projets. Elles doivent pouvoir être cernées et comprises pour pouvoir vérifier la justesse de l'engagement des UAC.

La répartition des centres de coût doit aussi être analysée, vu leurs missions avec les services du Canton notamment.

Vu ces différents éléments, il est donc utile de pouvoir mesurer l'efficacité des missions des UAC avec des indicateurs, et seul un audit de fonctionnement indépendant peut réaliser cette étude.

Considérant:

- les missions des UAC dans le cadre de la promotion de la santé, du bien-être social et de la qualité de vie;
- les actions d'information socio-sanitaires et de prévention réalisées par les UAC;
- les partenariats avec les habitants des quartiers, les communautés, les associations notamment;
- que la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des UAC ne sont pas démontrées;
- la nécessité de disposer d'outils de pilotage et de monitoring des politiques publiques, notamment pour les UAC,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4092.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater un organisme indépendant en vue d'un audit de fonctionnement et d'efficacité des Unités d'action communautaire (UAC), d'ici au 30 juin 2014.

Préconsultation

M. Adrien Genecand (LR). Chers collègues, comme mon collègue Spuhler l'a déjà expliqué hier soir, notre idée consistait à redéposer formellement, via la motion M-1116, le projet déjà défendu lors du débat budgétaire pour demander un audit de fonctionnement et d'efficacité des Unités d'action communautaires (UAC). Nous avons bien entendu les griefs que l'on nous a faits au mois de décembre dernier mais, comme la magistrate concernée n'est manifestement pas capable de fournir les explications requises, nous demandons aujourd'hui un audit indépendant.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos que vient de tenir M. Genecand. En effet, comme nous l'avons déjà demandé au mois de décembre 2013 lors du débat budgétaire, nous aimerions recevoir des informations complètes et concrètes sur l'efficacité éventuelle des UAC, afin de prouver le bien-fondé des investissements de notre commune en la matière. Nous voulons savoir en quoi consiste exactement leur mission et comment elle est répartie, pour le profit de la population. Telle est la pertinence de la motion M-1116, que je demande au plénum de voter.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 29 oui contre 28 non.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, vous proposez un audit des UAC – mais lequel? Nous ne sommes pas opposés par principe à toute forme d'audit, car il peut être utile d'évaluer un travail. Toutefois, la question est de savoir comment on pratique cet audit, dans quel contexte, avec quels objectifs et sur la base de quelles questions.

Dans l'exposé des motifs de la motion M-1116, je lis: «Les missions des UAC sont très diversifiées et ne permettent pas de bien réaliser leurs rôles dans la ville de Genève.» Rappelons la récente publication de la brochure intitulée «Action sociale de proximité. Points de repère 2013», qui donne le détail des activités, actions et objectifs des UAC.

On peut se poser la question, Mesdames et Messieurs les motionnaires: souhaitez-vous un audit pour prouver que ce dispositif municipal ne fonctionne pas? Que «la «pertinence, l'efficacité et l'efficacité des UAC ne sont pas démontrées»,

selon les termes de la motion? Qu'il faudrait éliminer ce service? C'est bien ce que vous avez souhaité faire au mois de décembre 2013! Ou s'agit-il plutôt d'un audit visant à améliorer la qualité du travail fourni? Sur la base de quels critères en juger?

Est-ce que le travail des UAC permet de résoudre les problèmes identifiés? Comment définir ce que vous appelez la «pertinence» des UAC? L'efficacité, les résultats de leur action prouvent-ils que les objectifs fixés ont été atteints? Quant à leur «efficacité», le coût de leurs activités et les ressources mobilisées dans ce cadre sont-ils adéquats? Mais on pourrait utiliser d'autres critères pour évaluer le travail des UAC, comme son impact dans un contexte plus général, sa durabilité... On ne doit pas mesurer strictement l'effet de telle ou telle action, mais aussi tout ce qu'elle implique, avant et après son déroulement même. Je pense notamment à l'évaluation du rôle de prévention et d'intégration des UAC, sur la base de critères soigneusement définis, afin de mettre en valeur le travail effectué aussi bien que les difficultés rencontrées.

Rappelons également que tout audit a un coût. On pratique beaucoup d'audits à des sommes faramineuses et qui n'ont servi absolument à rien! On pourrait même se demander s'il ne vaudrait pas la peine d'effectuer un audit du marché de l'audit, selon les mêmes critères!

Bref, pourquoi pas un audit des UAC – mais à condition qu'il soit en adéquation avec ce que l'on cherche à évaluer.

Nous nous interrogeons aussi sur l'urgence de cette demande. Pour qu'un audit soit efficace et serve à quelque chose, pour que son financement ne soit pas de l'argent jeté par les fenêtres, tout un travail de préparation est nécessaire. Or, cela demande un certain temps! Pourquoi fixer un délai au 30 juin 2014? S'agit-il de fixer le mandat des auditeurs avant cette date, ou de la réalisation de l'audit même? Dans ce dernier cas, Mesdames et Messieurs, croyez-vous vraiment que ce soit réalisable d'ici à la fin du mois de juin?

Une autre question me paraît importante. Un audit doit-il être imposé de l'extérieur? Une concertation n'est-elle pas nécessaire?

Si audit il y a, il faut qu'il soit efficace. Le Conseil administratif devrait définir des critères adaptés au dispositif examiné. L'efficacité n'est pas le seul point à prendre en considération, on doit tenir compte également du coût de l'opération. Ne serait-ce pas aussi utile d'entendre et d'associer à une telle démarche les collaborateurs concernés ainsi que les bénéficiaires des UAC? Les UAC travaillent beaucoup en réseau avec d'autres institutions et associations, c'est un aspect de leur action qui mériterait également d'être mis en valeur.

Notre groupe Ensemble à gauche propose le renvoi de la motion M-1116 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin qu'elle puisse traiter de ces différents aspects.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je précise que, sur le fond, l'administration n'a rien à craindre d'un tel audit; il est donc tout à fait possible d'en réaliser un. Cependant, il convient de s'interroger sur la pertinence d'un audit des UAC.

Depuis plusieurs années, nous constatons que certains politiques font preuve de défiance envers les personnes qui travaillent auprès de la population, aussi bien dans le cadre associatif qu'au sein des services sociaux – je pense notamment à l'Office cantonal de la population et des migrations. On a augmenté le nombre de postes pour contrôler ces services et diminué celui des personnes directement aux prises avec les gens – du moins, on ne l'a pas adapté à l'augmentation de la population et de ses besoins. Ce phénomène s'observe un peu partout.

Comme ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève demande des audits, des explications sur les audits et des explications sur les explications des audits. C'est devenu une mode! Les Verts, eux, ne succomberont pas à cette mode. Si cette demande d'audit des UAC venait à être votée, l'administration s'y plierait, mais nous estimons qu'il s'agirait une fois de plus d'un contrôle inutile.

Je rappelle que les personnes qui travaillent au sein des UAC ont reçu une formation dans les hautes écoles spécialisées de Genève ou d'ailleurs – dans d'autres cantons, parfois. A priori, quand on forme des personnes à ce niveau-là, on devrait pouvoir leur faire confiance! De plus, elles sont encadrées dans leur travail par une direction qui mérite elle aussi notre confiance.

Mais nous avons bien compris votre manœuvre, Mesdames et Messieurs les motionnaires: vous avez perdu la partie lors du dernier débat budgétaire et vous ressentez une certaine frustration...

A cela s'ajoute le fait qu'une partie du Conseil municipal a visiblement de plus en plus de peine à s'informer simplement sur l'activité des collaborateurs et des collaboratrices qui travaillent pour la commune. On préfère demander et redemander ce qu'ils font, plutôt que de lire les informations déjà disponibles. Contrairement à ce qu'a prétendu M. Genecand, la magistrate n'a pas été incapable de répondre aux motionnaires; non seulement elle a fourni des réponses, mais nous avons été nombreux à le faire avec elle. La population a répondu, elle aussi, par des courriers de lecteurs et plusieurs interventions de personnes directement concernées par le travail des UAC. Pas mal d'informations ont été données mais, apparemment, ce n'est pas encore suffisant aux yeux de ceux qui veulent ajouter encore une procédure de contrôle.

Comme je viens de le dire, les mêmes qui invoquent toujours l'utilisation des deniers publics n'hésitent pas à les consacrer aujourd'hui à surveiller ce que font les autres, au lieu de payer utilement les personnes qui aident directement la population. C'est une dérive contre laquelle je m'insurge, au nom des Verts.

Nous ne voterons donc pas la motion M-1116. Cependant, au cas où il faudrait en passer par là, l'administration serait tout à fait capable de donner les

réponses requises. Je voulais encore faire une dernière remarque: il est tout de même surprenant que le Conseil municipal, qui ne parvient jamais à traiter dans les temps les quelque 71 rapports figurant à son ordre du jour, s'interroge sans cesse sur la manière de travailler des autres... (*Applaudissements.*)

Le président. Je constate que des représentants de tous les groupes ont demandé la parole et auront l'occasion de s'exprimer sur la motion M-1116. Le bureau a donc décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites.

M. Adrien Genecand (LR). Manifestement, ma préopinante M^{me} Studer ne sait pas ce qu'est un audit. Je la vois d'ailleurs qui bavarde et ne m'écoute pas, mais ce n'est pas grave... Vous lui transmettez mes explications, Monsieur le président.

Un audit externe a évidemment pour objectif la réalisation d'une analyse indépendante, et non l'élaboration d'un rapport émanant du service concerné! Il s'agit de réfléchir aux manières d'améliorer le fonctionnement d'un dispositif particulier. On ne peut pas dire, comme l'ont fait mes deux préopinantes, qu'on n'est pas contre les audits en général mais qu'on ne votera pas la motion M-1116, sous prétexte qu'elle ne sert à rien!

Un dernier mot à l'attention de M^{me} Moratti: vous aurez beau concevoir comme vous l'entendez le rôle du Conseil municipal, il n'en demeure pas moins que c'est précisément une mission de contrôle, de vérification, de validation des différents dispositifs municipaux. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement! Mais, apparemment, telle est la vision des Verts, dès lors que leur magistrate est concernée... Nous en prenons acte avec tristesse.

Le président. J'ai fait erreur tout à l'heure, tous les groupes n'étaient pas encore inscrits au tour de parole quand j'ai annoncé sa clôture. Il manquait l'Union démocratique du centre. Le dernier intervenant sur la motion M-1116 sera donc M. Marc-André Rudaz. Après lui, la liste est définitivement close!

M. Grégoire Carasso (S). Je n'ai pas l'impression qu'il soit vraiment nécessaire de rappeler quels sont les publics concernés par les UAC. On aurait pu croire que, depuis la déculottée qu'elle a subie lors du débat sur le budget 2014, la droite élargie a eu le temps d'apprendre ses leçons... Mais l'arrivée de la motion M-1116 nous laisse en douter, ce soir.

Je rappelle donc que les publics concernés par les UAC sont les familles, la jeunesse, les aînés, les seniors, les handicapés, les associations, les bénévoles. Les UAC s'inscrivent dans un cadre assez largement approuvé – vous savez, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, cela s'appelle la Constitution genevoise... Elle impose aux collectivités publiques des missions en matière de cohésion sociale. Une loi cantonale, que vous avez approuvée, prévoit la mise en œuvre de ce dispositif constitutionnel.

Pourquoi est-il essentiel, à Genève, d'avoir des forces vives sur le terrain pour mener des politiques d'action sociale? Pour la bonne et simple raison que, comme le rappelait en 2012 le rapport sur l'analyse territoriale des inégalités, 44 des 71 secteurs du canton de Genève sont touchés par une précarité jugée préoccupante. Or, ces 44 secteurs-là sont situés sur le territoire de la Ville de Genève: 44 sur 71! Voilà les éléments fondamentaux qui plaident en faveur d'une politique de cohésion sociale, de proximité, de renforcement du lien, d'utilisation de l'espace public en Ville de Genève.

Ces éléments, chers collègues de la droite élargie – vous transmettez, Monsieur le président – nous avons eu le loisir de vous les exposer lors du débat budgétaire du mois de décembre dernier.

Voilà où je voulais en venir: avant de solliciter des audits externes, commencez par remplir votre rôle! Combien de questions les éminents représentants de la droite élargie ont-ils posées à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur ce sujet? En 2013, zéro! Et même depuis votre déculottée au dernier débat budgétaire, Mesdames et Messieurs, vous n'avez posé aucune question dans ce cadre. Vous n'assumez pas le b.a.-ba de votre responsabilité de conseillères municipales et de conseillers municipaux, qui consiste à poser des questions. Vous recevrez bientôt en commission les comptes 2013; avez-vous posé des questions sur cette base, l'année dernière? Pas une seule fois!

En bons flemmards et amateurs de dépenses pas encore démontrées comme utiles, dans le cas d'espèce, vous restez assis sur vos fauteuils confortables et vous préférez commander un audit externe. Aux yeux du groupe socialiste, c'est là une attitude que je qualifierais – pour être aimable – de paresseuse. (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (EàG). On bat tous les records d'hypocrisie, ce soir! Chers collègues des bancs d'en face, depuis le temps que nous vous expliquons ce que sont les UAC, si vous n'avez pas encore compris, c'est que l'audit à demander devrait plutôt porter sur vos capacités mentales! Nous parlons des UAC depuis des mois, la magistrate a donné toutes les informations nécessaires. A vous entendre, Messieurs et Mesdames du Mouvement citoyens genevois, vous

défendez le social tout en voulant faire des économies – mais, dès qu'on en parle, cela vous donne des boutons! Quoi qu'il en soit, vous ne reculez devant rien pour de ne pas remplir la mission que vous prétendez assumer.

Je me pose la question: vous semble-t-il plus opportun de mettre des policiers – comme vous en avez tous envie – dans les maisons de quartier, les associations, partout? Cet audit n'est qu'un prétexte hypocrite, nous le savons tous. Ce que vous voulez, c'est prouver que les UAC coûtent trop cher à la Ville et n'ont pas de fonction. Vous l'avez déjà dit durant le dernier débat budgétaire, nous l'avons entendu à moult reprises.

Que voulez-vous savoir de plus que ce qui a déjà été expliqué, tout au long de cette année? Nous avons évoqué la fonction des UAC en commission des finances, puis lors du débat budgétaire... (*Remarque de M. Sormanni.*) Mais oui, Monsieur Sormanni! Si vous n'avez pas compris, reprenez les procès-verbaux de commission et le *Mémorial*! Nous avons reçu des réponses – et elles étaient nombreuses!

Par conséquent, vouloir un audit, c'est se moquer du monde! D'ailleurs, on sait bien que les audits ne servent qu'à conforter les positions de ceux qui les commanditent. Poser une question dans le cadre d'un audit, c'est y répondre! Quant à moi, j'aimerais savoir quelles réponses vous attendez, Mesdames et Messieurs les motionnaires.

Une fois de plus, vous prétendez que les UAC coûtent cher, et patati, et patata... Mais coûtent-elles plus cher que l'audit que vous demandez? Je ne le crois pas! En revanche, je crois que la fonction des personnes qui travaillent dans ce cadre est indispensable pour remplir des tâches que ni vous ni moi n'aurions envie d'assumer. Il s'agit justement du travail de proximité auprès de la population. Le Mouvement citoyens genevois passe son temps à crier sur tous les toits qu'il défend la population, les travailleurs et toutes les personnes en situation difficile, mais là, tout à coup, cela ne l'intéresse plus vraiment! Il préférerait savoir si la Ville gagne quelque chose au travail des UAC – ou, en tout cas, si elle n'y perd rien. Idem au niveau du Canton.

Cette demande d'audit est une mauvaise plaisanterie, une farce de mauvais goût. A mes yeux, la motion M-1116 est juste bonne à classer verticalement!

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'agressivité de la gauche sur ce sujet, ce soir, confirme probablement que notre demande d'audit n'est pas si inutile que cela... La gauche n'est pas aussi sereine qu'elle le prétend! Manifestement, nous avons touché là un point sensible.

J'aimerais faire quelques remarques. M^{me} Studer nous parlait de cette magnifique brochure intitulée «Action sociale de proximité. Points de repère 2013».

Certes, elle est bien faite, c'est une belle vitrine pour les UAC... Le seul problème, c'est qu'elle a été réalisée par la Ville juste avant le débat budgétaire du mois de décembre 2013. On est donc en droit de se poser quelques questions sur son objectivité... A nos yeux, il s'agit plutôt d'une campagne d'autosatisfaction menée par le Conseil administratif!

J'aimerais aborder un deuxième point. Lors du dernier débat budgétaire, à gauche comme à droite, nous n'étions pas vraiment capables de dire quelles étaient les missions des UAC, s'il y avait d'éventuels doublons avec les actions menées par le Canton – et, surtout, si le coût des UAC était en adéquation avec les prestations qu'elles fournissent.

L'audit demandé permettra de lever toutes ces interrogations et, le cas échéant, de tourner définitivement la page. Je ne comprends donc pas très bien l'attitude de la gauche, ce soir. Si l'audit confirme que les UAC font un excellent travail, comme elle le prétend, cela leur donnera une légitimité supplémentaire tout en mettant un point final à ce débat. Je crois vraiment que cet audit se justifie, aujourd'hui. Il permettra de donner un regard neutre et objectif sur les prestations des UAC, et de lever enfin tous les doutes que l'on peut avoir sur leur mission.

M. Pascal Holenweg (S). J'essaierai de calmer mon agressivité naturelle de conseiller municipal de gauche... Je ne voudrais pas traumatiser davantage M^{me} Barbey!

Nous voilà donc avec une nouvelle demande d'audit des UAC. A Genève, cela tient presque de la manie ou du fétichisme! Quand on ne sait ni de quoi on traite, ni sur quoi on travaille, ni quelles sont les compétences de la collectivité publique dont on est les élus, on demande un audit pour l'apprendre! En réalité, il s'agit de connaître non pas la pertinence des UAC, mais celle de notre propre position dans ce Conseil municipal. Après tout, nous sommes supposés savoir de quoi nous parlons, lorsque nous traitons des activités de la Ville, des services et des fonctionnaires municipaux.

Pour connaître la pertinence des UAC, la droite nous demande un audit. Elle veut qu'il soit bâclé en quatre mois – ce qui garantit son inintérêt profond et son inutilité à peu près totale. Un tel délai tient du délire! Mais la motion M-1116 a quelque chose d'éminemment pédagogique: en effet, on peut multiplier les audits chaque fois que la droite municipale ne comprend pas ce que fait un service, afin de lui expliquer à quoi il sert et quelles sont ses missions. Mais alors, ce n'est pas une succession d'audits qu'il faut proposer – c'est une ligne budgétaire permanente, pour financer tous les audits nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la Ville, de l'activité et du rôle de notre commune par la moitié du Conseil municipal!

Comme on l'a rappelé tout à l'heure, nous avons déjà eu largement le temps de débattre au sujet des UAC et de comprendre à quoi elles servent. Après tous ces débats, s'il y a encore des conseillères municipales et des conseillers municipaux qui ne l'ont pas compris, il est impératif d'instituer un système de formation continue des élus locaux, afin qu'ils sachent à quoi ils servent et pourquoi ils siègent dans cette enceinte.

De plus, un audit n'est pas gratuit. Même mal foutu, même étriqué dans des délais qui le rendent inutile, inutilisable et absurde, un audit coûte cher! J'ai des copains et des copines qui travaillent dans des cabinets d'audit ou des associations chargées d'effectuer des audits, et je serais très content pour eux que la Ville claque quelques centaines de milliers de francs pour leur permettre de boucler leurs fins de mois. Néanmoins, je suis persuadé que cela n'aurait strictement aucune utilité pour notre travail à nous et pour la Ville.

A tout prendre, mieux vaut confier à l'une de nos commissions permanentes – celle de la cohésion sociale et de la jeunesse, en l'occurrence – l'examen du travail des UAC et du service dont elles dépendent, au lieu de mandater un cabinet externe. Je sais bien que le nombre de cabinets externes d'audit fait régner sur ce terrain d'exercice une concurrence féroce, et qu'aucun d'entre eux ne refusera un mandat de la Ville de Genève – même en sachant que le délai imposé dans cette motion l'empêchera de faire le travail demandé.

Il y a des fins de mois à boucler, y compris pour les cabinets d'audit! Je vous remercie de penser à leurs fins de mois, Mesdames et Messieurs les motionnaires... Mais je vous demande de penser aussi à la qualité de notre propre travail et à la nécessité dans laquelle nous nous trouvons, les uns et les autres, de savoir ce que nous faisons. Si vous voulez claquer du pognon pour payer des cabinets d'audit qui assurent votre formation, proposez au prochain débat budgétaire une ligne pérenne suffisante pour financer cet exercice.

Une dernière remarque, purement formelle: nous nous trouvons ici dans la même situation qu'hier soir, face à une résolution qui demande quelque chose au Conseil administratif. On a déjà rappelé que c'était une procédure absurde, puisqu'une résolution – une révolution aussi, d'ailleurs – n'exprime qu'un état d'âme; celui d'une révolution est un peu plus compliqué et a d'autres conséquences que celui d'une résolution, évidemment... Bref, une résolution exprime l'état d'âme du Conseil municipal et n'exige aucune suite. Le Conseil administratif peut déjà s'asseoir sur les motions – il peut donc le faire encore plus confortablement sur les résolutions, qui ne sont qu'un acte déclamatoire du Conseil municipal.

A la limite, même si le Conseil municipal acceptait cette résolution, le Conseil administratif pourrait s'asseoir dessus avec la délicatesse qui le caractérise. C'est l'exercice auquel je me permets, en tant que modeste conseiller municipal de

base, de l'inviter. L'exécutif a, lui aussi, besoin de repos... Il est inutile qu'il consacre des deniers publics à subventionner les cabinets d'audit!

Quand on arrive ici, en tant que conseiller municipal tout nouveau, tout frais, tout naïf, on part du principe que siègent dans cet auguste cénacle des gens qui savent ce qu'ils y font, de quoi ils parlent et ce que font la Ville de Genève, son personnel, ses services. Jugez de notre déconvenue, lorsque nous nous apercevons qu'un certain nombre de conseillers municipaux – dont certains ont été élus au cours du siècle dernier – ne savent toujours pas à quoi servent les UAC, les services municipaux et les crédits que nous votons pour faire fonctionner ces services et pour faire travailler ces travailleurs. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Holenweg, demandez-vous le renvoi de la motion M-1116 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse?

M. Pascal Holenweg. Pas encore!

Le président. Je vous rappelle au passage qu'il s'agit bien d'une motion. C'était d'abord une résolution, comme vous l'avez dit, mais elle a été transformée en motion. J'insiste donc sur le fait que l'objet de ce débat est bien une motion.

M. Pascal Holenweg. Le Conseil administratif peut toujours s'asseoir dessus avec la délicatesse qui le caractérise!

Le président. Il le fera délicatement... ou il ne le fera pas!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, l'évocation des UAC par la gauche est une véritable caricature! On est en pleine émotion! Nous avons touché là un tabou dont se revendiquent certains, dans cette enceinte. Je ne peux que le déplorer.

Ma collègue Marie Barbey a utilisé des termes polis, courtois, pour évoquer le problème; au contraire, sur les bancs de la gauche, on évoque la «déculottée» du mois de décembre 2013, on traite les collègues de flemmards et d'amateurs... Pourtant, nous travaillons tous ensemble, au sein des commissions, que ce soit celle de la cohésion sociale et de la jeunesse ou celle des finances. N'essayez pas de faire croire qu'il y aurait, d'un côté, les flemmards, les paresseux et les

amateurs et, de l'autre, ceux qui détiennent la vérité, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

Naturellement, au cœur de cette vérité que vous détenez s'inscrit une caste intouchable, celle des UAC. Vous l'avez dit tout à l'heure: elles emploient des personnes de haut niveau qui ont étudié dans de hautes écoles spécialisées (HES) et qui sont déjà contrôlées par leur direction; il ne serait donc pas nécessaire pour nous de les contrôler aussi.

Mesdames et Messieurs, lorsqu'il y a des doutes au sujet d'éventuels doublons – dans le cadre de l'Hospice général ou des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), par exemple – la gauche et la droite sont généralement d'accord d'examiner la situation sans passion et de commanditer des audits pour analyser la situation. La Cour des comptes le fait chaque année, d'ailleurs, par rapport à de nombreux problèmes que nous connaissons en Ville de Genève, sans que cela ne soulève des émotions particulières. On constate que les audits – surtout lorsqu'ils sont indépendants – permettent de lever les doutes et apportent des pistes à suivre, des solutions.

Or, la motion M-1116 demande justement de lever les doutes sur les UAC de manière dépassionnée, afin de clarifier la situation et de pouvoir aller de l'avant. Mesdames et Messieurs qui évoquiez tout à l'heure nos discussions du mois de décembre 2013, je vous rappelle que le débat budgétaire n'a pas été serein. A peine la commission des finances avait-elle voté sur le projet de budget 2014 que sa position était déjà dévoilée aux différents services municipaux, en dépit du règlement sur la confidentialité des débats. Les magistrates ont même ameuté la presse et le public!

Dans ce contexte, l'audit demandé ici remettra les pendules à l'heure et permettra au Conseil municipal d'avoir une appréciation équilibrée, juste et appropriée du travail des UAC, comme il se doit. Je vous invite donc à réagir rationnellement et à voter cet audit sans passion, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la tournure que prend ce débat me surprend. Il me semble que tout conseiller municipal a pour rôle de poser certaines questions! Monsieur le président, vous direz à M. Carasso que je réfute son affirmation de tout à l'heure, selon laquelle nous n'aurions pas posé les questions nécessaires en commission. Il se peut qu'elles n'aient pas été posées en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – je n'en sais rien, je n'en fais pas partie – mais elles l'ont en tout cas été en commission des finances.

Nous avons tenté d'obtenir des réponses que nous n'avons pas reçues! En ce qui me concerne, je n'ai strictement rien à me reprocher. Jusqu'au vendredi

qui précédait le débat budgétaire, j'ai eu des contacts – j'ai même personnellement rencontré M^{me} Alder et M. Vallat, pour essayer d'obtenir des réponses aux questions que nous avons posées et pour lesquelles nous n'avons pas reçu de réponses. J'ai eu alors un certain nombre de réponses verbales, mais qui n'étaient pas – et de loin – de nature à expliquer ce que font vraiment les UAC sur le terrain.

Apparemment, elles sont chargées d'un certain nombre de tâches parfois transversales – il y en a même qui sont assumées en collaboration avec l'Etat, on vient de me dire qu'il s'agit notamment de l'activité des UAC dans la commune de Bardonnex. C'est toujours intéressant à savoir!

Je pense qu'un audit est le meilleur moyen de savoir si ce dispositif social est efficace et pertinent pour toutes les missions qui lui sont confiées. On se rendra peut-être compte qu'il faudrait même avoir plus d'UAC, si elles sont vraiment aussi efficaces que cela... En ce qui me concerne, je n'ai pas d'a priori, mais j'aimerais qu'il soit répondu aux questions posées. Pour l'instant, malheureusement, nous n'avons pas reçu ces réponses. C'est dommage!

En tout cas, je réfute l'accusation qui nous est faite de ne pas avoir travaillé à ce dossier. En ce qui me concerne – vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, du moins ceux d'entre vous qui siègent à la commission des finances – ce n'est pas mon genre d'être paresseux dans le traitement des dossiers. Mais ensuite, il faut avoir le courage d'affronter les situations et de répondre aux questions!

De quoi avez-vous peur, Mesdames et Messieurs de l'Alternative? Craignez-vous que cet audit démontre que les UAC ne sont pas efficaces? Vous avez l'air de dire qu'elles sont merveilleuses... J'aimerais bien vous croire! Mais acceptez qu'un audit soit effectué, et tout le monde sera rassuré! Si vous vous y opposez avec tant de véhémence, c'est que, visiblement, vous avez des doutes. Quand on discute avec certains conseillers municipaux, ils nous disent en aparté: «On ne sait pas trop ce que font les UAC ni quelle est leur efficacité.» Quelqu'un parmi mes préopinants – mais je ne citerai pas son nom – dit tout à fait le contraire en privé et devant ce plénum. Chacun fait comme il veut pour assumer ses missions...

Pour ma part, je trouve qu'il n'est pas pertinent de prétendre que tout va bien dans le meilleur des mondes et qu'il est donc inutile d'étudier la situation. Dans ce cas, je ne sais pas à quoi nous servons! Nous sommes justement là pour essayer d'améliorer l'efficacité du ménage municipal et faire en sorte que le 1,1 milliard de francs du budget soit utilisé le plus judicieusement possible – d'autant plus que des menaces pèsent sur les recettes des communes en général et sur celles de la Ville de Genève en particulier, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs.

Il faudra peut-être faire face à des baisses de revenus très importantes, à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, pour ne pas dire plusieurs cen-

taines de millions de francs. Nous devons bien trouver des solutions! Par conséquent, ayons le courage d'évaluer la situation! Nous demandons aujourd'hui l'examen des missions des UAC; il me semble que cela est pertinent.

Moi, j'ai fait l'effort d'aller voir ce que font les UAC sur le terrain. J'ai notamment participé à un repas qui n'était pas vraiment organisé par les UAC, mais où elles étaient représentées. Il s'agissait d'une action menée par des associations qui invitent une fois par mois des aînés à manger ensemble. Il y avait donc une représentante des UAC à cette occasion. Cependant, je crois que cette présence n'est pas nécessaire, dans certaines circonstances, car les associations font leur boulot sur le terrain: elles savent qui inviter et elles vont chercher les gens dans les allées d'immeubles. Ce jour-là, une dizaine de personnes – une douzaine, tout au plus – ont participé à ce repas, y compris les organisateurs, la représentante des UAC et moi. C'est très bien, tant mieux...

Cependant, est-il bien nécessaire d'employer pour ce type d'activité environ 37 personnes – je n'ai plus le chiffre exact en tête – sur un budget de près de 4 millions de francs? Ce n'est pas rien, Mesdames et Messieurs! Est-ce vraiment indispensable dans tous les cas?

Demeurent réservés deux espaces de quartier, au 99, rue de Lyon et à Sécheron, où il y a aussi des UAC ou des personnes du social. On nous dit que 5000 personnes fréquentent le 99, rue de Lyon – mais elles n'ont pas besoin de 5000 UAC pour y venir! Il y a une part organisationnelle, certes, mais ensuite les portes sont ouvertes!

Il faut donc relativiser tout cela sans peur, Mesdames et Messieurs. Pour ma part, j'en accepte l'augure, comme j'accepterais la perspective de discuter n'importe quel autre sujet et n'importe quelle autre mission du Conseil municipal. Je pense que nous ferions mieux d'en débattre d'abord publiquement dans cette enceinte, en présentant l'objectif poursuivi, puis de voter la réalisation de l'audit et de discuter ensuite sur la base de ses résultats. On a parlé hier de Naxoo, c'est un très bon exemple! Nous avons meilleur temps de mettre toutes les cartes sur la table et d'en discuter! Or, dans le cas présent, nous n'avons pas toutes les cartes. Il est amusant de constater que ce sont les mêmes – à l'exception d'Ensemble à gauche – qui ne veulent pas débattre de Naxoo et des UAC...

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé! Je disais donc que certains ne veulent évoquer ni le dossier Naxoo ni celui des UAC. Allez hop, on cache vite tout cela sous le tapis! Eh bien, moi, je n'aime pas que les choses soient sous le

tapis! On les met sur le tapis et on en discute! Ayez un peu de courage, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Je crois que les paresseux, ce n'est pas nous – c'est vous!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le gros problème des UAC – tel qu'il apparaît en tout cas à une partie du Conseil municipal – ce sont les doublons. Nous ne voulons pas payer des services faits deux fois! C'est simple à comprendre!

Certains ont affirmé qu'il n'était pas possible de réaliser un audit des UAC d'ici au 30 juin prochain. J'ai pourtant précisé, hier, en défendant l'urgence de la motion M-1116, que le délai pouvait très bien être reporté au 30 septembre; là n'est pas le problème. Notre souci n'est pas la date précise de la réalisation de cet audit, mais de savoir si les deniers publics sont utilisés à bon escient en matière de financement des UAC. Aujourd'hui, nous en doutons.

Prenons l'exemple de l'UAC de la rue Gautier, située à moins de 100 m d'une importante arcade en haut de la rue Amat qui dépend entre autres de l'Hospice général. Y sont dispensés des services destinés aux jeunes mères de famille, par exemple – bref, il y a là tout un complexe de services sociaux publics. Eh bien, on a installé une UAC qui a plus ou moins les mêmes missions à 80 m de là! Est-il vraiment utile d'avoir ces deux structures à but social l'une à côté de l'autre? Il y a déjà un espace de quartier 100 m plus loin, à la rue des Buis, sans parler d'associations diverses et variées comme celle pour les seniors, à 30 m – je n'ai plus son appellation exacte en tête, mais ce n'est pas bien grave, vous comprenez de quoi je parle, chers collègues... Ah oui, Cité Seniors, merci de me le souffler!

On a donc un cumul d'associations et d'entités sociales les unes sur les autres. Et vous prétendez qu'il n'y a pas de doublons? Vous ne me ferez pas croire cela! Vous nous avez répété à moult reprises que les UAC accompagnaient les seniors à des repas, entre autres... Eh bien, justement: Cité Seniors est à côté!

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, soyez honnêtes avec vous-mêmes! Vous nous traitez de feignants et de je ne sais quoi encore, mais c'est vous qui ne cherchez pas à comprendre ce qui se passe dans votre ville! Vous préférez arroser de subventions toutes ces entités sociales pour vous faire du bien au moral! Pour notre part, nous ne voulons pas de ce genre de pratiques. Nous ne voulons pas de doublons, nous voulons des mesures sociales efficaces, car c'est ainsi que l'on peut gérer efficacement les deniers de la République.

Par conséquent, nous demandons un audit des UAC. Si vous souhaitez repousser le délai au 30 septembre, cela ne nous pose pas de problème; si c'est au 31 décembre, idem. Mais nous voulons savoir où va notre argent et nous assurer qu'il ne sert pas à payer deux fois des gens qui font la même chose.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, cela tombe bien que je puisse parler après M. Spuhler, car il semble qu'il y a beaucoup de mélanges dans la tête de certains... A force de vouloir à tout prix parler de doublons, certains sont complètement à côté de leurs bottes! Ne confondons pas le rôle des maisons de quartier avec celui de Cité Seniors, ni avec celui de certaines UAC. Leur diversité est justement ce qui fait la richesse de l'action sociale dans notre ville. A Genève – et peut-être dans certaines autres communes du canton où la précarité augmente – c'est ce qui permet d'empêcher d'en arriver au stade de l'explosion.

Il est donc important d'avoir un réseau social suffisamment dense pour soutenir les personnes les plus précarisées. Or, c'est dans ce sens que travaillent les UAC, avec d'autres entités. Si elles agissaient seules, je ne vois pas comment elles pourraient faire tout ce travail! Il est absolument indispensable d'avoir un réseau diversifié de partenaires ayant chacun leurs spécificités, ce qui n'empêche pas que certaines missions, parfois, puissent se recouper.

Je rappelle que le Canton a décidé, il y a une quinzaine d'années – ce principe a d'ailleurs été consacré dans la nouvelle Constitution – de distinguer l'aide sociale individuelle, qui relève de l'Etat et dépend entre autres de l'Hospice général, et l'action sociale communautaire et de proximité, dévolue aux communes. C'est dans ce cadre que la Ville agit, de manière extrêmement proactive. Bien sûr, certains ne comprennent pas toujours exactement de quoi il est question, puisque l'action communautaire est un concept relativement nouveau – mais qui s'est tout de même déjà considérablement développé.

Si vous voulez avoir des informations à ce sujet, Mesdames et Messieurs, il suffit de consulter le site internet de la Ville. Vous y trouverez des textes extrêmement éclairants sur les dispositifs pour la santé et l'action communautaire, dont les UAC font partie.

Je suis sidérée de constater que certains membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – notamment M^{me} Barbey – prétendent ne rien connaître de ce que font les UAC et estiment un audit nécessaire. Depuis plusieurs années, nous parlons des UAC à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; certes, il eût peut-être été utile d'y consacrer une séance spécifique en présence de M^{me} Alder, mais il demeure difficile d'admettre que d'aucuns ne sachent pas du tout de quoi il s'agit.

Quoi qu'il en soit, comme par hasard, dès qu'il s'agit du social et des personnes les plus précarisées, la droite attaque. Elle s'en prend aux gens qui travaillent chaque jour avec conviction dans le social, que l'on ne peut en tout cas pas qualifier de caste. Monsieur le président, vous signalerez à M. Lathion qu'il est honteux de traiter les travailleurs sociaux des UAC de caste protégée à tout prix par la gauche. Ils font leur travail comme les autres, avec beaucoup de détermination et sans privilèges.

En l'occurrence, demander un audit, c'est vouloir une fois de plus dépenser de l'argent pour un piètre résultat. Certains ont fait référence à des audits menés à l'échelon cantonal; il y a quelques années, justement, un grand audit sur le fonctionnement de l'Etat effectué par un cabinet de consultants bien connu a coûté à la collectivité des millions de francs – enfin, je crois... C'était en tout cas des sommes faramineuses! Or, cet audit n'a rien donné! (*Vive réaction de M. Sormani.*)

Je suis contente de voir que les conseillers municipaux de gauche ne sont pas les seuls à s'emporter! Il me semble qu'il y a aussi quelques réactions épidermiques, en face! En ce qui nous concerne, quand nous tenons des propos un peu vifs, ce n'est pas pour notre propre intérêt de conseillers municipaux, mais parce qu'il s'agit de la population genevoise qui est de plus en plus précarisée, pour laquelle l'action des UAC est indispensable.

Au vu de ce que je viens de dire, le Parti socialiste estime que la motion M-1116 est tout simplement à mettre à la poubelle! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). En préambule, j'aimerais dire qu'il y a des UAC essentielles dont le travail est remarquable – je l'ai constaté dans le cadre de mon activité professionnelle. Toutefois, je me permettrai de rétorquer à M. Carasso, qui nous accusait de ne pas faire notre travail, que nous le faisons justement en demandant cet audit. Vous transmettez, Monsieur le président!

Nous discutons des UAC depuis bientôt trois quarts d'heure. Eh bien, je n'ai toujours pas compris exactement ce que la plupart d'entre elles font de si génial! Mais j'insiste à nouveau sur la nécessité d'opérer des distinctions, car j'en connais certaines qui fonctionnent très bien. Néanmoins, sur les bancs de la gauche, personne n'a été capable de nous présenter un résumé des différentes activités des UAC. C'est quand même assez significatif, Mesdames et Messieurs!

J'aimerais dire également qu'en tant que directrice d'association je n'aurais pas peur, si l'on m'imposait un audit, car je n'ai rien à cacher. Mais vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, qu'avez-vous à cacher? Vous ne devriez pas craindre un audit, au contraire!

Quant au délai fixé au 30 juin 2014, il me semble qu'une entité qui tient à jour ses données administratives devrait pouvoir fournir rapidement à un cabinet d'audit les explications nécessaires sur ses activités et les statistiques y afférentes. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, n'ayez pas peur de cet audit des UAC!

Nous faisons notre travail et nous aimerions comprendre, nous aimerions que l'on nous explique certaines choses. Pour répondre à M^{me} Salika Wenger, je ne siége pas dans cette enceinte depuis des siècles, car je suis relativement nouvelle

au Conseil municipal, mais je pense être capable de comprendre une réponse claire. Aujourd'hui, nous demandons une réponse écrite, avec des données chiffrées, sur l'activité des UAC. Il en va de notre responsabilité! Je le répète: s'il n'y a rien à cacher, pourquoi l'Alternative a-t-elle peur?

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de m'étonner en voyant qui sont les signataires de la motion M-1116. Bien entendu, c'est une grande partie du groupe du Mouvement citoyens genevois, avec certaines représentantes et certains représentants du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien.

Certes, le Mouvement citoyen genevois est «nouveau», dans cette enceinte, et il n'a peut-être pas compris un certain nombre de choses que nous essayons de lui expliquer depuis plus d'une législature... Lorsque je suis arrivée au Conseil municipal, en 2003 – encore sous l'ancienne législature, pendant le mandat de M. Tornare – les UAC existaient déjà. Cela fait plus de dix ans! Ce n'est donc pas une nouveauté que M^{me} Alder aurait mise en place; elle a simplement renforcé la mission des UAC sans demander de ressources humaines supplémentaires. Elle en est d'ailleurs assez fière. Pour notre part, nous serons plutôt d'avis qu'il faut renforcer ces équipes.

Comme M^{me} Wenger, j'ai pensé à une plaisanterie en voyant la motion M-1116. Notre mission de conseillères municipales et de conseillers municipaux consiste à servir de relais aux préoccupations de la population. Dans le cas d'espèce, sur quelle base la droite entend-elle demander un audit des UAC? Nous l'ignorons. Y a-t-il eu des plaintes de citoyennes et de citoyens? Je ne le pense pas. Par conséquent, lorsque les motionnaires affirment que les missions des UAC sont «très diversifiées et ne permettent pas de bien réaliser leurs rôles», c'est parce qu'eux-mêmes n'ont pas compris de quoi il s'agit. M^{me} Courvoisier vient de dire qu'au bout de trois quarts d'heure personne n'avait su lui expliquer ce que font les UAC...

Mesdames et Messieurs, nous ferons semblant de croire que la motion M-1116 part d'une bonne intention. Je signale donc à mes collègues qui n'auraient pas eu connaissance des documents idoines qu'il suffit de taper le mot «UAC» dans l'espace «recherche» du site internet de la Ville de Genève pour accéder à toutes les informations nécessaires. Je rappelle aussi l'existence de l'excellente brochure intitulée «Action sociale de proximité. Points de repère 2013», qui décrit tout ce que les UAC font de merveilleux.

Si vous aviez retiré cette motion, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, je vous aurais fait grâce de la liste des activités des UAC. Comme tel n'est pas le cas, j'aurais assez envie de vous lire les 16 pages de cette intéressante brochure, ainsi que le rapport général sur le projet de budget 2014 – il compte plus de

300 pages! – que vous avez pourtant étudié et sur lequel vous vous êtes largement exprimés au mois de décembre 2013.

Mais je crois que mon temps de parole est limité... Je m'en tiendrai donc à la page 10 de la brochure, au chapitre intitulé «Missions, infrastructures et outils»: «Au cœur de la vie locale, les UAC créent et renforcent les liens sociaux, favorisent la mixité sociale et culturelle et améliorent la qualité de vie dans les quartiers. Les UAC lancent, accompagnent ou soutiennent la réalisation de projets répondant aux besoins des habitant-e-s jusqu'à ce qu'ils les prennent en charge de manière autonome.»

Les quatre UAC de la Ville de Genève sont mentionnées à cette même page: l'UAC Champel-Eaux-Vives-Cité, l'UAC Pâquis-Grottes-Saint-Gervais, l'UAC Plainpalais-Jonction-Acacias et l'UAC Servette-Saint-Jean. M^{me} Alder a ajouté deux Points Info-Services, c'est-à-dire des bureaux où les habitantes et les habitants peuvent s'informer pour savoir à quelle aide sociale ils ont droit, où ils peuvent s'adresser pour obtenir quels documents administratifs; s'ils ont besoin d'aide pour leur déclaration d'impôts, c'est également possible. Les UAC coordonnent notamment les espaces de quartier. Je rappelle que celui du 99, rue de Lyon abrite en même temps une crèche, un espace pour les seniors et diverses activités destinées aux jeunes.

Pour ma part, je suis vraiment très inquiète du niveau de sous-information de certains et certaines collègues. Je les invite instamment à lire les documents disponibles et à poser des questions aux services qui sont là pour les informer. Quand j'entends M. Spuhler déplorer qu'il y ait une maison de quartier et une UAC à quelques centaines de mètres de distance l'une de l'autre, je me fais du souci! Vous transmettez, Monsieur le président! Si ce conseiller municipal croit que les maisons de quartier ont pour unique mission l'aide aux personnes précairisées, c'est qu'il n'a pas compris à quoi sert la politique sociale de la Ville et du Canton. Mais s'il a un pareil problème de compréhension, à lui de se renseigner!

D'autre part, Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève respecte la loi cantonale. Vous le savez bien... Je m'étonne d'ailleurs de constater que plusieurs signataires de la motion M-1116 ont été ou sont toujours membres du Grand Conseil. Je ne comprends pas bien leur attitude. Sachant ce que fait la majorité de droite en matière de social, dans la République et canton de Genève, il est absolument scandaleux de prétendre que le Conseil administratif de la Ville de Genève ne fait pas son travail.

Au mois de décembre 2013, la droite voulait mettre plus de 37 travailleurs sociaux au chômage – tout en maintenant les prestations municipales. C'est-à-dire qu'elle voulait garder les prestations sans les personnes qui les fournissent! Heureusement que la gauche – avec une partie de la droite – a pris ses responsabilités pour continuer à faire un excellent travail en matière de social.

Je le répète, nous respectons la loi. On sait bien que le Canton fait souvent appel à la Ville – et notamment aux UAC. Si vous aviez un peu de curiosité, Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous vous seriez renseignés comme je l’ai fait, puisque je ne suis pas une spécialiste en la matière. Même les citoyens et les citoyennes savent le faire, d’ailleurs. J’ai donc consulté le n° 44 du magazine *Vivre à Genève*, paru en 2012: on y apprend qu’une assistante sociale de l’Hospice général – cantonal – a fait appel à l’UAC de la Jonction, afin que des personnes d’origine étrangère puissent avoir accès à des cours de français. Par exemple...

Le président. Il vous faut conclure, Madame Figurek.

M^{me} Vera Figurek. Oui, Monsieur le président, mais il y aurait tant à dire, hélas! Le groupe Ensemble à gauche pense que les missions de la Ville de Genève sont essentielles, vu le nombre de personnes qui dépendent de l’Hospice général, les changements de loi opérés au niveau du Canton, la suppression du revenu minimum cantonal d’aide sociale (RMCAS), la loi modifiant la loi sur l’aide sociale individuelle (LASI), la politique en matière de chômage et de logements d’urgence – dans tous ces domaines, le Canton fait appel à la Ville. Alors, Mesdames et Messieurs, comment financerez-vous votre audit?

Le président. Il vous faut conclure!

M^{me} Vera Figurek. Les mêmes qui ne voulaient pas investir de l’argent lors du débat budgétaire veulent maintenant payer pour faire des audits! Cette attitude est ridicule et infondée!

M. Holenweg présentera tout à l’heure un amendement que nous avons cosigné, au sujet duquel j’interviendrai plus tard. Nous proposons, puisque nous n’avons pas honte de ce que nous faisons...

Le président. Concluez maintenant, Madame Figurek! Vous reprendrez la parole après sur l’amendement, si vous le souhaitez.

M^{me} Vera Figurek. Nous proposons, par cet amendement, d’entrer en matière...

Le président. Vous présentez l’amendement maintenant? Je n’aurai plus besoin de donner la parole à ses auteurs ensuite?

M^{me} Vera Figurek. Pouvez-vous donner la parole sur l'amendement à M. Holenweg?

Le président. Oui, mais dans ce cas vous devez conclure, Madame Figurek!

M^{me} Vera Figurek. D'accord, je vous remercie.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, on a beaucoup parlé des UAC... mais pas encore assez! Leur travail est certainement très intéressant et utile. Si tel n'était pas le cas, il serait dommage que le Conseil administratif ait mis en place une telle infrastructure sociale.

Toutefois, nous trouverions intéressant d'analyser plus à fond leur fonctionnement pour voir s'il n'y aurait pas des doublons ou des missions qui se recoupent avec celles d'autres services. Il ne s'agit pas de mettre en péril les UAC; si elles font du bon travail, l'audit donnera une réponse positive aux frustrés que nous sommes, nous qui ne comprenons rien... Et ainsi, nous aurons compris! Vous comprenez? Cela nous sera utile! Dans ce cas, nous soutiendrons avec enthousiasme les UAC!

De quoi avez-vous peur, à gauche? Dans les dictatures de gauche et de droite, on a peur de la démocratie qui s'intéresse à ce qui se passe sur le plan du fonctionnement. J'espère que ce n'est pas le cas à Genève... J'ose espérer que les démocrates de la gauche genevoise acceptent la démocratie et l'autocritique, et qu'ils voteront en faveur d'un audit neutre pour analyser les activités des UAC. Personne n'est parfait, moi non plus; osons donc l'autocritique!

M^{me} Fehlmann Rielle a tenu des propos très intéressants. Mesdames et Messieurs les socialistes, puisque la droite est hors de ses bottes, remettez-nous dans nos bottes en soutenant la motion M-1116 et l'audit demandé! Son résultat sera peut-être – nous l'espérons tous – favorable aux UAC et aux idées que vous défendez.

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par M. Pascal Holenweg et M^{me} Vera Figurek. Il a déjà été distribué et vous l'avez tous reçu, Mesdames et Messieurs. Je vous le lis quand même, puis je donnerai la parole à M. Pascal Holenweg pour le défendre:

Projet d'amendement

Remplacer l'invite initiale de la motion par la formulation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport sur les missions, le fonctionnement et les actions des UAC.»

M. Pascal Holenweg (S). Il s'agit de modifier comme il vient d'être dit l'invite du projet de résolution devenu projet de motion. Et donc, de mandater non plus un organisme indépendant, mais le Conseil administratif, pour nous présenter un rapport.

Croyez bien, Mesdames et Messieurs, que nous sommes sensibles à l'intense besoin d'information et de formation continue exprimé sur les bancs de la droite... Nous n'avons pas du tout l'intention de vous priver des informations nécessaires à l'exercice de votre mission de conseillers municipaux et de conseillères municipales! Mais il se trouve que, ces informations étant déjà accessibles et la Ville de Genève disposant d'au moins deux instruments d'une efficacité incomparable pour nous les fournir – à savoir le Conseil administratif lui-même et l'administration municipale – sans parler du lieu de débat et d'analyse qu'est la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du Conseil municipal, il nous paraît parfaitement inutile – même en tenant compte de la nécessité de soutenir l'industrie et le secteur marchand des audits – de financer un audit privé pour obtenir des informations que le Conseil administratif et l'administration municipale peuvent nous donner... d'autant plus qu'ils nous les ont déjà données!

Nous vous proposons donc, au lieu de mandater un cabinet d'audit ou un auditeur indépendant, de demander aux instances de l'administration municipale et de la commune – dont c'est le travail – les informations dont elles disposent. J'insiste sur le fait que la plupart d'entre nous les ont déjà et que ceux qui les demandent pourraient aussi les avoir, s'ils se faisaient forts de les chercher. Bref, nous proposons de demander au Conseil administratif de faire le travail qu'il a déjà fait – mais qui semble n'avoir pas porté ses fruits, puisque la moitié du Conseil municipal a encore besoin d'informations.

Le président. Je précise qu'il n'est pas possible d'intervenir sur l'amendement; on l'accepte ou on le refuse, c'est tout. Par conséquent, les conseillers municipaux qui voulaient encore s'exprimer à ce sujet ne pourront pas le faire. A présent, je donne la parole au magistrat M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je rappelle que j'assure ici la suppléance de ma collègue Esther Alder, absente pour raisons de santé. Je

m'exprime donc au nom du Conseil administratif sur la motion M-1116 et la demande d'audit concernant le travail des UAC.

L'administration municipale n'a évidemment aucune raison d'avoir peur d'un examen indépendant de ses prestations – en tout cas, ce n'est pas le Conseil administratif qui craindra une telle démarche. On peut, en tout temps, faire une évaluation pour savoir si telle ou telle prestation est encore pertinente, si elle correspond à un besoin, si elle est adaptée à l'évolution des pratiques et des nécessités.

Pour résumer, il y a deux raisons principales de commanditer une intervention externe de ce genre: soit on a un grave problème de gestion – en cas de fraude ou de conflit ouvert – soit on veut simplement vérifier si une prestation est encore pertinente. Ces deux motivations ne requièrent pas du tout le même angle d'approche! Il ne s'agit donc pas du même type d'intervention externe.

Dans certains cas – je le pratique dans mon propre département, à titre d'exemple – il faut faire appel à des intervenants externes, car c'est objectivement utile. A la fin de la législature précédente, mon prédécesseur Manuel Tornare avait demandé une étude sur la perception des prestations du Service des sports, dont j'ai hérité. Nous en avons tenu compte. J'ai demandé à des experts indépendants un audit – actuellement en cours de réalisation – sur la sécurité des musées, afin de savoir si nos systèmes de surveillance sont encore à jour. Idem pour l'état de nos installations sportives.

C'est parfois très utile! Mais une telle démarche peut aussi causer beaucoup de dégâts, Mesdames et Messieurs. J'aimerais vraiment insister sur ce point. Il y a quelques années, dans mon département, il y a eu un audit du Musée d'art et d'histoire et un audit du Grand Théâtre. Eh bien, on n'a pas fini de réparer les blessures et les dégâts qu'ils ont provoqués – sans parler de leur facture!

M. Lathion a cité le cas des HUG. Je crois savoir que la première décision de leur nouveau directeur général a été d'arrêter un mandat annuel de 5 à 6 millions de francs en matière d'audit, pour questionner les résultats. L'audit est donc un instrument à double tranchant. Il peut être utile, pertinent... Je confirme qu'un regard indépendant peut parfois apporter un éclairage objectif que nous n'avons pas forcément nous-mêmes, lorsque nous sommes directement impliqués dans la gestion de l'entité concernée.

Mais il convient d'être très prudents, et notamment de savoir clairement quelle question l'on pose à l'observateur externe. Il ne faut pas dicter la réponse avant d'avoir lancé l'audit! Sur ce plan, j'ai un sérieux doute, Mesdames et Messieurs de la droite dite «élargie» – car ce sont les mêmes qui ont déjà lancé cette affaire lors du débat budgétaire du mois de décembre 2013.

Je me permets de vous rappeler que vous avez commencé par exiger la suppression des UAC et que, maintenant seulement, vous proposez un audit... Vous

affirmez aujourd'hui – j'en prends bonne note, au nom du Conseil administratif – que vous êtes tout à fait neutres par rapport aux réponses de l'audit en question et que, si ses résultats sont positifs, vous vous en réjouirez. Vous iriez même, comme l'a évoqué M. Sormanni, jusqu'à soutenir le renforcement des UAC.

Mais permettez au Conseil administratif de ne pas être totalement amnésique. Je le répète, Mesdames et Messieurs de la droite, vous avez commencé par demander la suppression des UAC – et cela sans aucun préavis, je vous le rappelle tout de même! Depuis le début de la législature, à ma connaissance, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse n'a jamais demandé à M^{me} Alder de venir lui parler des UAC. Au cours du dernier processus budgétaire non plus, pas trace de questions spécifiques à ce sujet au-delà des points de routine sur les comptes et le budget. Rien sur les missions des UAC! Et du jour au lendemain, on voudrait les éliminer...

Je ne conteste pas que la commission des finances ait le droit de faire des arbitrages, même surprenants ou brutaux. Mais que s'est-il passé, dans les faits? Le 13 novembre 2013, sans crier gare, elle a demandé la suppression intégrale des UAC! Sans évoquer le moindre audit! Ensuite, lors du débat budgétaire, on nous a servi une demande d'audit qui revient aujourd'hui. Je prends note – cela figurera au *Mémorial* – des intentions louables, neutres et ouvertes des motionnaires, mais j'ai quand même quelques raisons d'avoir des doutes...

La position de la commission des finances a profondément déstabilisé les UAC. Certains de leurs partenaires sur le terrain ont manifesté leur inquiétude, car elles travaillent beaucoup en faveur de personnes qui n'appartiennent pas à des lobbies et qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer politiquement. Ce sont des personnes précarisées, parfois des migrants qui viennent d'arriver. Bien qu'ils n'en aient pas l'habitude, ils ont une fois essayé de s'organiser pour faire valoir les bienfaits de l'action des UAC à leur égard – mais on s'est moqué d'eux, à l'époque.

Au nom du Conseil administratif, je maintiens la position que j'ai déjà défendue: si la question est objectivement posée, il faut y répondre – mais j'espère, au cas où cet audit serait voté, qu'il sera effectué sur une base effectivement neutre, comme les motionnaires nous l'ont affirmé aujourd'hui. Au départ, ce n'était pas le cas.

Si possible, il vaut mieux éviter de passer d'un coup d'une absence complète de réaction à l'artillerie lourde. J'imagine que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse suit de près ce qui se passe dans le département de ma collègue Esther Alder, tout comme celle des arts et de la culture ou celle des sports suivent de près ce qui se passe dans le mien. Leurs membres posent parfois des questions litigieuses ou émettent des critiques, il arrive que les échanges

soient assez vifs, mais ces commissions font bien leur travail et nous leur donnons les réponses qu'elles demandent.

Dans le cas des UAC, si vraiment la majorité du Conseil municipal en arrive à la conclusion qu'il y a des raisons de demander une évaluation externe, nous le ferons – mais sur des bases saines.

Contrairement à ce que l'on croit, la Ville de Genève n'est pas une municipalité spécialement riche. Sur les 71 secteurs analysés statistiquement par le Centre d'analyse territoriale des inégalités, il y en a 44 – situés sur le territoire de notre commune – qui sont considérés comme précarisés. La précarisation de la population est un véritable enjeu.

J'en viens à la problématique des doublons évoquée notamment par M. Spuhler, à qui j'ai déjà partiellement répondu. Les UAC ont un mandat légal ancré dans la Constitution. Pascal Spuhler devrait le savoir, puisqu'il est à la fois conseiller municipal et député – mais je reconnais qu'il n'a l'expérience que d'une législature et qu'il ne peut donc pas connaître tout l'historique de ce dossier.

Les UAC sont nées d'un choix législatif du Grand Conseil, qui a séparé l'action sociale individuelle de l'action sociale collective et préventive. L'action sociale individuelle est confiée à l'Hospice général et aux institutions qui en dépendent; l'action sociale collective et préventive est le fait des communes en général.

Evidemment, on peut dire que nous nous sommes fait piéger, car il est beaucoup plus difficile de valoriser l'action collective et préventive, moins aisément quantifiable que l'action sociale individuelle. Certains exigent des rapports chiffrés... On peut évidemment leur produire un tas de données chiffrées, mais on sait très bien qu'il y a une partie qualitative de l'action sociale communautaire qui n'est pas quantifiable.

Quoi qu'il en soit, si la droite veut faire un bilan de l'activité des UAC, pourquoi pas? On verra ce que le Conseil municipal décidera. Cependant, je signale que cette opération sera objectivement irréalisable d'ici au 30 juin prochain. Il faut aussi tenir compte de son coût!

J'aimerais en tout cas éviter le mot «audit». Il se trouve que j'ai eu une vie d'évaluateur, avant d'être haut fonctionnaire puis magistrat. Or, ma propre expérience m'a montré que les meilleures interventions en matière de contrôle se font en partenariat avec le service concerné, qui doit avoir son mot à dire au cours d'une autoévaluation interne. Ensuite, on fait intervenir les partenaires du réseau, les autres acteurs du monde social au sens large – voire des experts indépendants, pourquoi pas? Tout le monde en tire profit, sans que la démarche ne donne

l'impression a priori d'avoir pour objectif la diabolisation d'un service à supprimer.

Je suis navré, mais c'est bien ce qui s'est passé dans le cas des UAC, lors du précédent débat budgétaire! La droite a voulu les éliminer, cela n'a pas marché, alors elle s'est rabattue sur une demande d'audit. On a donc l'impression que ses conclusions sont déjà écrites par certains... Les motionnaires nous affirment aujourd'hui qu'il n'en est rien, j'en prends bonne note au nom du Conseil administratif.

Cependant, je leur recommande tout de même de passer par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui me paraît la mieux outillée pour approfondir la question et cerner les points à examiner. S'agit-il de l'efficacité des UAC ou de leurs missions légales? Quand ce sera plus clair, nous pourrons négocier. Mais lancer un audit au hasard coûte très cher, provoque de nombreux dégâts et, finalement, ne sert à rien! (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Kanaan, souhaitez-vous que la motion M-1116 soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse? Cela n'a pas été demandé, jusqu'à présent.

Des voix. Si!

Le président. Non! Personne ne l'a demandé. A présent, je donne la parole à M^{me} Vera Figurek, en lui rappelant qu'elle n'a le droit de s'exprimer que sur cet amendement dont elle est coauteure.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mon collègue Holenweg a déjà présenté l'amendement; je voulais simplement dire pour quelle raison nous avons décidé de proposer ce compromis. Nous avons agi par gain de paix. Personnellement, j'aurais volontiers refusé cette motion burlesque! Néanmoins, nous estimons qu'un rapport du Conseil administratif sur les activités des UAC pourrait être réalisé par l'intermédiaire de ses services. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, tous les documents nécessaires sont déjà disponibles, notamment dans la fameuse brochure «Action sociale de proximité. Points de repère 2013» et dans le rapport général sur le budget 2014, largement étudié par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Une question posée dans ce cadre sur les UAC a donné lieu à l'élaboration par les services municipaux d'un document détaillant toutes les prestations – indicateurs compris – mentionnées dans le budget par politiques publiques.

Motion: audit de fonctionnement des UAC

Demander un audit des UAC n'est pas une bonne idée. Nous préférons un rapport des services qui sera fait à leur convenance – pourquoi pas d'ici à la fin de l'année? Un auditeur externe ne disposera pas forcément de tous les éléments nécessaires. Et sur quelle base le mandaterions-nous?

M. Kanaan évoquait tout à l'heure l'audit du Grand Théâtre, mais je rappelle qu'il faisait suite à un suicide, ainsi qu'à des problèmes de mauvaise gestion et à diverses plaintes. Les UAC présentent un tout autre cas de figure. Il n'y a pas de danger à éviter. En revanche, il est risqué de demander un audit et d'ébranler un dispositif social qui fonctionne très bien. Mesdames et Messieurs de la droite, je vous invite à revenir sur votre motion. Si vous voulez vraiment obtenir des informations sans mettre en péril ces prestations municipales, votez l'amendement que j'ai déposé avec M. Holenweg! En effet, il permettra de répondre à toutes vos questions.

Le président. Je vois que plusieurs personnes ont demandé la parole, mais la liste des intervenants était close. Le bureau décide que nous en resterons là! Tout le monde a pu parler longtemps sur la motion M-1116. Le débat a déjà duré une heure et quart. Maintenant, on passe au vote! A un moment donné, il faut prendre ce genre de mesures – et si vous n'êtes pas contents, Mesdames et Messieurs, adressez-vous au Service de surveillance des communes! Le vote nominal a été demandé sur le tout, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg et de M^{me} Figurek est refusé par 44 non contre 27 oui.

Ont voté non (44):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeaneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC),

M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (27):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Catherine Thobellem (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Je fais maintenant voter le renvoi au Conseil administratif, puisque je n'ai eu aucune autre demande officielle de renvoi. Cela a été demandé? Bon, c'est confirmé. Alors, je vous le rappelle: on vote d'abord le renvoi au Conseil administratif. S'il est refusé, on vote le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. S'il est également refusé, la motion est tout simplement écartée.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 36 oui.

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP),

Motion: audit de fonctionnement des UAC

M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (36):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse recueille l'égalité des voix; le président départage en votant oui. Le renvoi de la motion est accepté par 38 oui contre 37 non.

Ont voté oui (38):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Maria Pérez (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, a voté.

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de notre ancien collègue M. Didier Bonny. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu une motion d'ordonnancement du Conseil administratif, qui demande de traiter en urgence le rapport PR-1042 A. Ce point figure à notre ordre du jour.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le rapport PR-1042 A de la commission des travaux et des constructions concerne la machinerie de scène du Théâtre Am Stram Gram. Cette proposition a fait l'unanimité en commission. Si elle n'est pas votée au cours de cette session plénière, nous ne pourrions pas réaliser les travaux durant la pause estivale, ce qui nous obligerait à les reporter d'une année entière.

La machinerie de ce théâtre est vraiment à bout de souffle, alors que ses spectacles sont extrêmement populaires et appréciés des familles et des enfants. Comme cette demande de crédit a été votée à l'unanimité en commission, je ne pense pas qu'elle donnera lieu à un long débat ce soir. Je vous saurais gré de la voter d'ici à la fin de la session en cours, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Le président. Nous traiterons ce point dans la foulée.

Nous avons reçu une seconde motion d'ordonnancement de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio et de M. Rémy Burri, qui demandent le traitement urgent du rapport PR-1010 A au cours de cette session.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). A nouveau, il s'agit d'une proposition qui a recueilli l'assentiment largement majoritaire de la commission des travaux et des constructions. Il me semble qu'un seul groupe s'y est opposé, mais que tous les autres étaient favorables à la rénovation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA. Nous devons intervenir rapidement, afin de répondre aux recommandations de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Par conséquent, nous demandons le traitement et le vote de la proposition PR-1010 ce soir, afin que les travaux soient effectués dans les meilleurs délais – c'est-à-dire encore durant le premier trimestre de l'année en cours.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 36 oui contre 33 non (1 abstention).

Le président. Nous traiterons ce point immédiatement après le rapport PR-1042 A dont nous venons également d'accepter l'urgence.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 août 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives (PR-1042 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2013. Celle-ci a examiné la proposition le 6 novembre 2013, les notes de séance étant assurées par l'excellent Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Introduction

Construit en 1992, le Théâtre André-Chavanne accueille la compagnie Am Stram Gram. Depuis 1987, Am Stram Gram est une fondation de droit privé et bénéficie de subventions conjointes de la Ville (1,080 million/an) et de l'Etat. La Ville, en tant que propriétaire, a l'obligation d'entretenir le bâtiment.

Am Stram Gram fonctionne depuis sa création à plein régime. Son taux de fréquentation avoisine les 95% et son occupation annuelle, ces dernières années, est d'à peu près 295 jours avec environ 135 représentations.

Mais, depuis ses débuts, les spectacles ont considérablement évolués, les décors sont de plus en plus lourds et les équipements sons et lumières de plus en plus nombreux et conséquents. La machinerie, moteur du théâtre, est donc

¹ Proposition, 1615. Motion d'ordonnancement, 4309.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

très fortement sollicitée et, aujourd'hui, elle n'est plus à même de répondre aux exigences actuelles du monde théâtral. Depuis 2003, les pannes sont récurrentes, mettant en péril le bon déroulement des spectacles.

Pour continuer d'assurer la qualité des spectacles qui font la réputation de ce lieu si apprécié, il est impératif de le doter maintenant d'une machinerie adaptée dans sa conception, sa capacité de charge et son système de pilotage.

Actuellement, l'ensemble de cette machinerie ne correspond plus aux exigences des mises en scène actuelles, elle est trop hétérogène, les équipes motorisées sont trop lentes, la capacité de charge est trop faible. Le système de pilotage, prototype de l'époque de la construction du lieu, n'est plus réparable et met en danger la création, l'accueil et le déroulement des spectacles proposés. Les aménagements et les équipements de la cage de scène du théâtre ne permettent plus aux artistes et aux techniciens de travailler dans des conditions de fonctionnement normales et en toute sécurité.

La commission des travaux et des constructions entendra tous les acteurs concernés prioritairement par le projet; les services municipaux, les mandataires et les utilisateurs, soit M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport (DCS), M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DCA/DPBA), qui sont auditionnés en introduction de l'étude de la proposition PR-1042 avec M^{me} Maria Delachaux, adjointe de direction (DCA/DPBA), M. Alain Richina, architecte scénographe (DCS/SAT), M. Nicolas von Roth, architecte (DCA/DPBA), et M. Peter Böcklin, architecte mandataire. Pour les usagers, l'équipe du Théâtre Am Stram Gram, MM. Fabrice Melquiot, directeur, Pierre-André Bauer, directeur administratif, Yvan Cavazzana, directeur technique, et Xavier Thien, chef plateau.

La nouvelle machinerie permettra notamment de lever de plus lourdes charges. M. Meylan signale ensuite les différentes étapes des opérations: démontage des installations existantes, mise en place d'un gril et d'un caillebotis praticable, qui accueilleront aussi les nouvelles installations électriques. Le projet prévoit notamment d'améliorer l'accessibilité de la cage de scène depuis le gril, tout en informatisant le pilotage de sa mécanique. M. Richina explique que le gril sera porté par des équipes motorisées. Chaque équipe motorisée comporte une perche, à laquelle on peut accrocher des lumières, des haut-parleurs, des éléments de décor. M. Meylan observe que chaque perche porteuse pourra supporter des charges de 300 kg. M. Richina souligne que le pilotage de la machinerie bénéficiera d'un système informatique. Celui-ci pilotera aussi les actuelles équipes motorisées latérales, qui ne nécessitent pas d'être remplacées.

Sur demande de M. Meylan, M. Richina définit la «patience» et le «lambrequin» qui doivent aussi être remplacés. La patience est un ensemble mécanique qui permet d'ouvrir le rideau de scène. Le lambrequin est un élément intérieur du

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

cadre de scène, qui permet d'en régler la hauteur. Cet élément permet d'améliorer le confort de vision des spectateurs situés au niveau des premiers rangs, et de cacher des parties du décor.

S'agissant du planning, M. Meylan explique que les travaux doivent impérativement se dérouler pendant la fermeture estivale du théâtre, sur une durée maximale de 5 mois. La programmation du Théâtre Am Stram Gram devra en tenir compte. Selon le moment où le Conseil municipal votera la demande de crédit, les travaux démarreront soit en mai 2014, soit en mai 2015. Le théâtre devrait alors rouvrir pour le mois d'octobre suivant.

Enfin, M. Böcklin évoque les contraintes de conception de l'ouvrage. Il rappelle que, lors de la construction du théâtre, il avait fallu tenir compte du plafond de la parcelle, marqué par le parc situé à l'arrière, et des limites inférieures, signalées par la nappe phréatique. Cela a empêché la construction d'une tour de scène suffisamment grande pour faire disparaître rapidement tout un décor. Il avait aussi fallu limiter le nombre de perches porteuses, qui sont aussi plus lentes qu'il ne faudrait aujourd'hui. Ces caractéristiques se révèlent limitantes au moment de présenter de grands spectacles d'accueil, dont les déroulements scénographiques sont souvent pré-programmés.

S'agissant de l'électricité, M. Böcklin se souvient qu'à l'époque de la construction, il avait aussi fallu composer avec le courant continu qui se propageait depuis la gare des Eaux-Vives. Il avait fallu alors ajouter un onduleur. Dans le projet présenté, le doublement des capacités de charge de la machinerie et le gril praticable constituent des gains importants. M. Richina confirme que l'accessibilité de la machinerie est l'un des points non négligeables du projet.

Il signale, parmi d'autres avantages, que la nouvelle installation permettra une mise à niveau. L'actuelle machinerie est composée d'éléments anciens, qui ont été ajoutés et bricolés au fil des réparations. Il devient d'ailleurs difficile et cher de trouver des pièces de rechange. L'actuelle machinerie comporte en outre des ponts lumières qui, outre le fait qu'ils répondent à d'anciennes conceptions scénographiques, empêchent les techniciens d'accéder aisément au plafond du théâtre.

M. Richina note aussi que le remplacement des installations électriques, qui passeront des dessous du théâtre au niveau du gril, améliorera la lisibilité des chemins de câbles, les conditions des liaisons électriques des équipes motorisées et le confort de passage des techniciens.

Le directeur du théâtre, M. Melquiot, expliquera qu'il est seulement le 2^e directeur résidant au Théâtre André-Chavanne, après Dominique Catton, qui y a installé Am Stram Gram en 1992. Il dirige actuellement la deuxième saison de son mandat. M. Melquiot s'attache à faire évoluer l'identité de ce lieu, dédié au

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

théâtre jeune public, dans une perspective intergénérationnelle. Ainsi, outre les écoles, les enfants et leurs parents, M. Melquiot souhaite maintenant programmer des spectacles qui, tout en continuant à questionner l'espace-temps de l'enfance, s'adressent aussi aux adolescents et aux adultes.

S'agissant de l'objet dont la commission des travaux et des constructions est saisie, M. Melquiot explique qu'il a découvert, en arrivant, les défaillances d'une machinerie théâtrale en place depuis 1990, qui met en péril la sécurité des représentations. Ces problèmes se sont manifestés notamment, en décembre 2012, lors de la présentation du spectacle *Bouli Année Zéro*. M. Thien rapporte que, dans le déroulement de ce spectacle, un rideau doit descendre à l'avant-scène. Afin de pallier aux pannes, qui sont connues et récurrentes, un technicien est engagé à chaque représentation pour se tenir dans un placard et intervenir en cas de défaillance. Or, un jour, même ce protocole d'urgence n'a pas fonctionné. Il a fallu taper sur la console pour que le rideau commence à descendre, comme par miracle. M. Melquiot en conclut que la machinerie actuelle a atteint ses limites, car il n'est plus possible de garantir le bon déroulement d'une représentation. Cela limite également les possibilités de programmer des productions récentes qui requièrent une machinerie en état de marche, ce qui n'est pas admissible pour une institution genevoise aussi importante qu'Am Stram Gram.

Il est également assuré que l'institution a été associée à tout le processus. Au début, la rénovation devait être plus légère, ce qui a été jugé bancal par les responsables du théâtre. Il y a eu plusieurs séances de travail qui ont permis de faire évoluer le projet jusqu'à satisfaction des besoins du théâtre. La nouvelle installation permettra à l'institution de travailler tranquillement pendant les 25 prochaines années. M. Bauer souligne l'importance d'adapter la machinerie aux contraintes des spectacles actuels, car les fiches techniques ont beaucoup évolué en complexité au cours des 20 dernières années. Or Am Stram Gram a besoin de disposer d'un outil technique compétitif pour travailler de manière optimale.

Enfin, même si cette question n'est pas d'actualité, MM. Bauer et Melquiot soulignent qu'il serait utile, à moyen terme, d'entamer une réflexion sur l'évolution des techniques d'éclairage et aussi de sonorisation.

Vie du théâtre pendant les travaux

M. Melquiot a pris des dispositions pour que le lieu soit disponible dès mai 2014, et il envisage aussi de réorganiser la programmation dans l'éventualité où les travaux devaient commencer l'année suivante. D'ores et déjà, la saison 2013/14 se terminera à la mi-avril, alors que d'habitude elle se termine en juin. Ensuite, la saison suivante commencera en octobre 2014, avec un spectacle d'accueil, au cours duquel l'équipe aura la possibilité de s'approprier la nouvelle

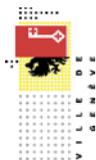
Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

installation. Quant à la première création maison après travaux, elle sera répétée hors-les-murs, pendant les 3 premières semaines, puis les 4 semaines restantes, sous la nouvelle installation.

En résumé, pour assurer que les travaux commencent et se déroulent entre mai et octobre 2014, le théâtre va rogner 2 mois et demi de son calendrier d'exploitation. Si les travaux devaient être renvoyés à mai 2015, l'exploitation serait réduite de 5 mois en tout. On peut imaginer ce que cela signifie pour l'emploi et la fréquentation. En septembre-octobre 2014, le théâtre ne sera pas entièrement fermé. Son directeur envisage de proposer des événements hors les murs et, surtout, dans l'espace du foyer, où il a pris l'habitude de présenter de petites productions performatives, répétées en très peu de temps, dont la fonction est d'expérimenter des formes de spectacles qui questionnent et déstabilisent le public.

Après le départ des auditionnés, la présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1042. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des commissaires présents (2 MCG, 2 EàG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe: présentation PowerPoint



THÉÂTRE AM STRAM GRAM

PR N°1042 – RÉNOVATION DE LA MACHINERIE SCÉNIQUE DU DESSUS



Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit
d'un montant total de
1'494'400.-

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
Direction du patrimoine bâti
6 novembre 2013

MANDATAIRES :
Géza Vadas, scénographe
Peter Böcklin & Nicola Maeder, architectes
PSA, ingénieurs conseils



2.

LOCALISATION

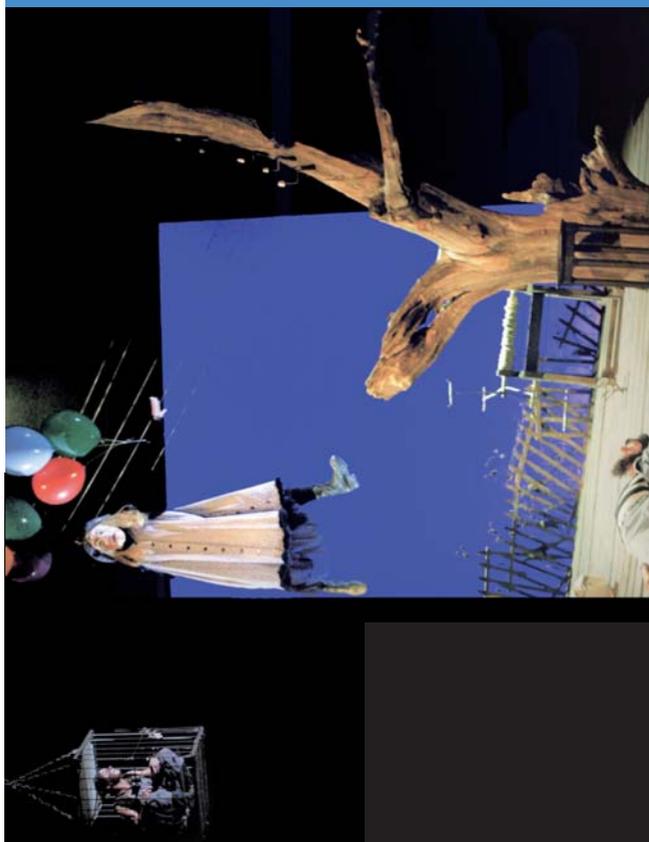
Plan de situation



Route de Frontenex 56
1207 Genève
Section Genève-Eaux-Vives

Parcelle N° 707
Plan : 19
Bâtiment: D595

3.

EXPOSÉ DES MOTIFS**Rénovation de la machinerie scénique**

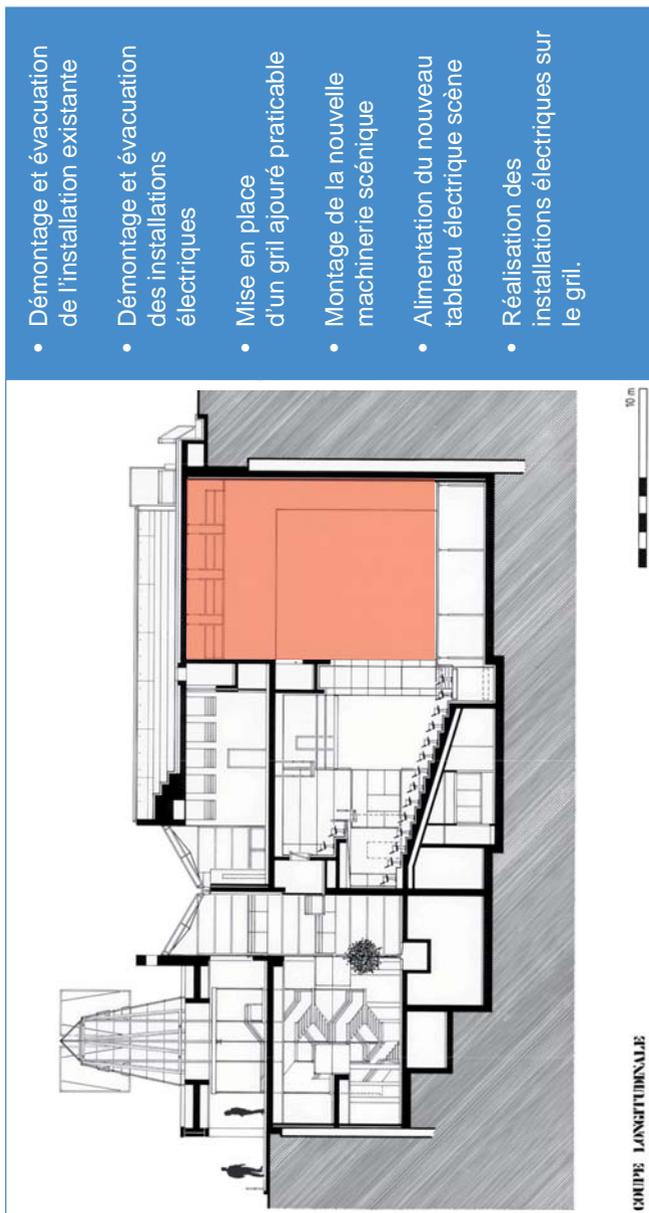
- La machinerie date de la construction en 1992
- Elle est usée
- Ne correspond plus à l'évolution des techniques
- Ne correspond plus aux exigences des mises en scène actuelles
- Présente des risques pour les utilisateurs.
- Les travaux doivent impérativement être réalisés durant la fermeture estivale.



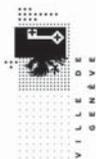
4.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

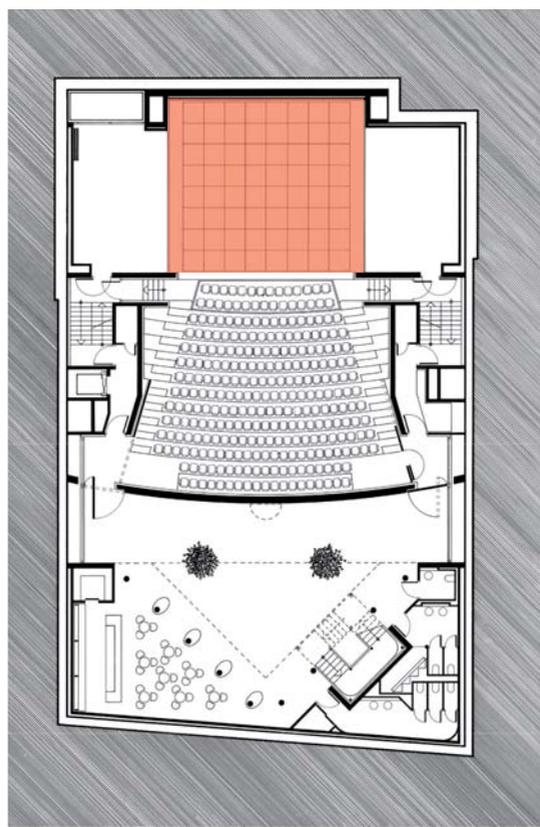
Coupe de la cage de scène



- Démontage et évacuation de l'installation existante
- Démontage et évacuation des installations électriques
- Mise en place d'un gril ajouré praticable
- Montage de la nouvelle machinerie scénique
- Alimentation du nouveau tableau électrique scène
- Réalisation des installations électriques sur le gril.



5.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX**Plan de la cage de scène****NIVEAU IV**

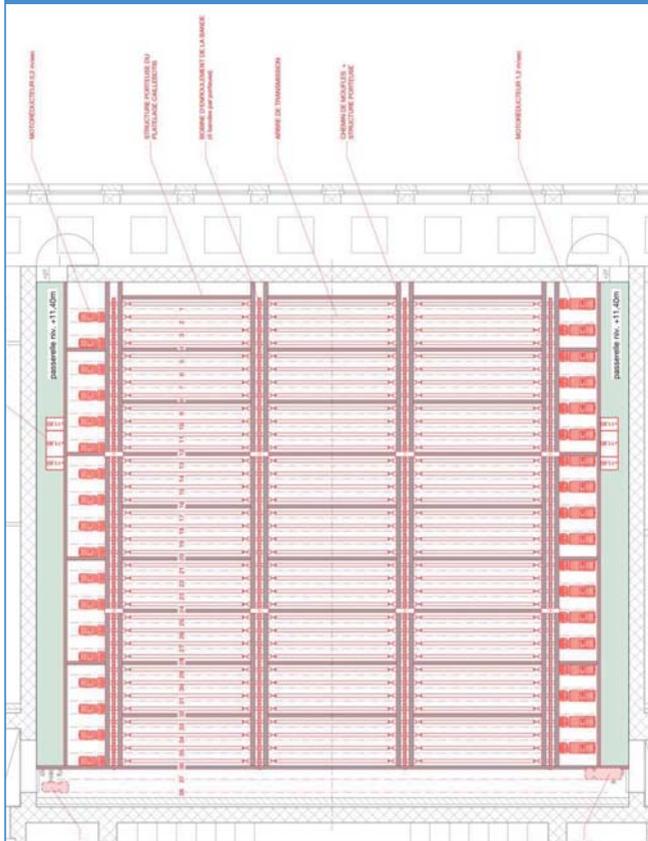
- Le grill est entièrement dégagé
- La scène est desservie de manière uniforme
- Les accès sont sécurisés et facilités
- Le confort de travail est amélioré
- Le pilotage est assuré par un automate programmable.



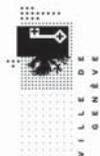
6.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

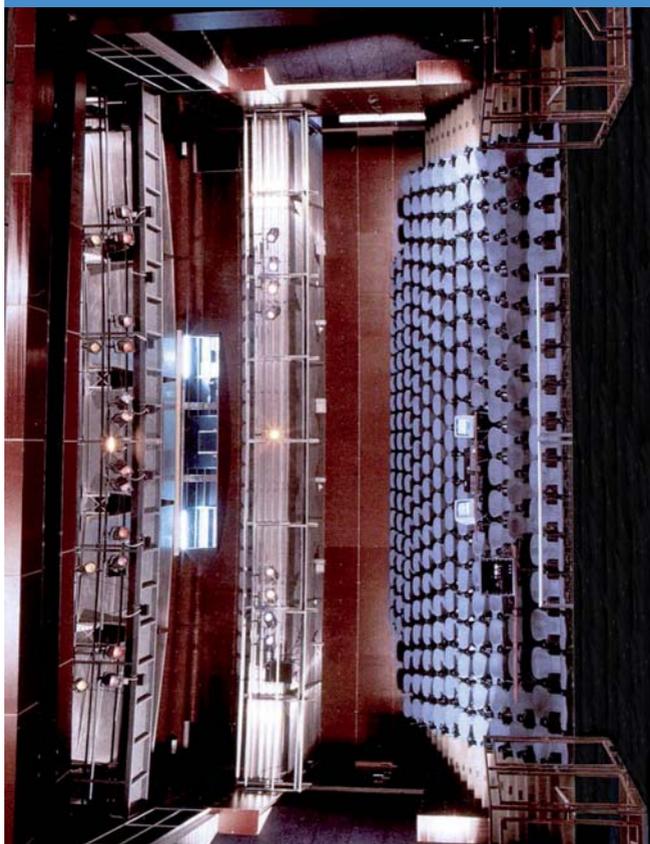
Détails: grill



- Équipes motorisées actionnées de manière axiales
- Pas régulier de 25cm
- 38 porteuses dont 36 sous le grill
- Équipement panaché alternant équipe vitesse - fixe lente - variable rapide
- Moteurs disposés en quinconce.



8.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX**Planning****Planning intentionnel:**

- Mai 2014 ou 2015, début des travaux (sous réserve d'obtention du crédit)
- 5 mois de travaux durant la fermeture estivale
- Mise en exploitation en octobre 2014 ou 2015
- Programmation agendée.

9.



PROJET DE DÉLIBÉRATION I - ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Récapitulatif prix (validité mai 2013)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		64'100.-
112	Démolition	46'700.-	
115	Démontage installations électriques	17'400.-	
2	BÂTIMENT		155'800.-
225	Déplacement rideau d'eau scène	2'700.-	
230	Installations électriques	109'700.-	
271	Parois	5'500.-	
272	Menuiseries intérieures	25'000.-	
285	Peinture de la cage de scène	6'700.-	
287	Nettoyage du bâtiment	6'200.-	
3	ÉQUIPEMENT D'EXPLOITATION		848'900.-
313	Gril, passerelles	57'700.-	
362	Patiences d'avant-scène	18'200.-	
365	Porteuses	632'400.-	
369	Divers, tableaux de commandes	140'600.-	

10.



PROJET DE DÉLIBÉRATION I - ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Récapitulatif prix (validité mai 2013)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
5	FRAIS SECONDAIRE		337'200.-
511	<i>Autorisation, taxes</i>	2'000.-	
524	<i>Reproductions de documents, tirages, héliographes</i>	15'000.-	
566	<i>Bouquet de chantier</i>	1'500.-	
583	<i>Réserve pour divers et imprévus</i>	67'000.-	
591	<i>Honoraires architecte</i>	88'400.-	
592	<i>Honoraires ingénieur civil</i>	8'000.-	
593	<i>Honoraires ingénieur électricien</i>	31'300.-	
596	<i>Honoraires scénographe</i>	116'000.-	
597	<i>Honoraires ingénieur sécurité</i>	8'000.-	
COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			1'406'000.-
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		112'480.-	

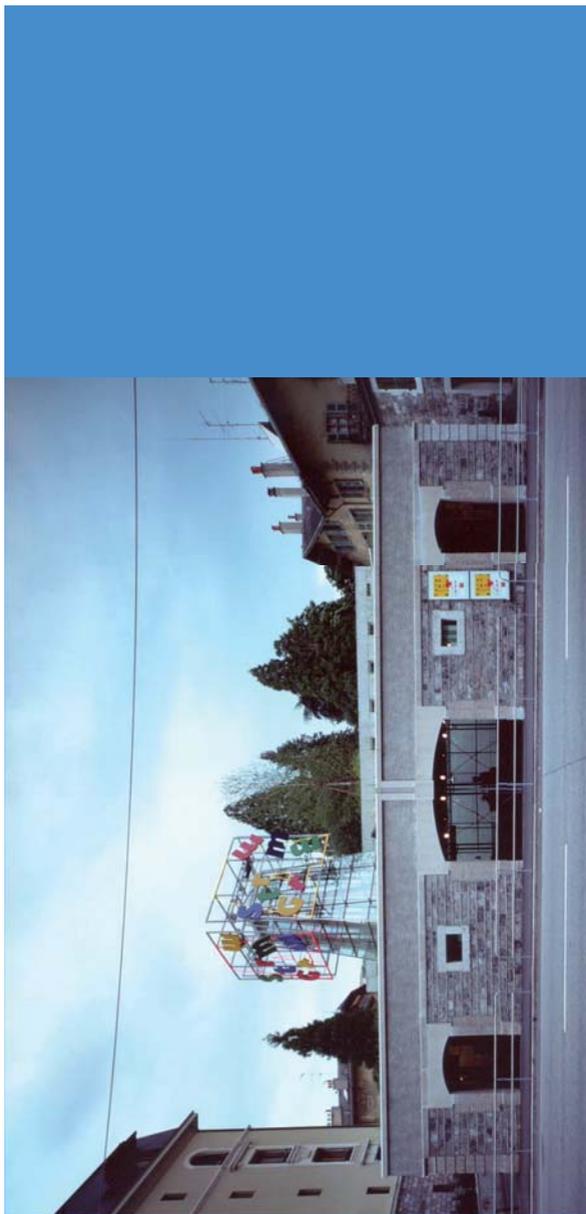
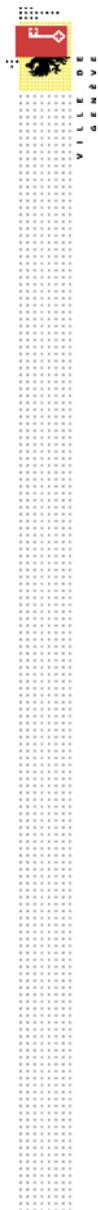
11.



PROJET DE DÉLIBÉRATION I - ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Récapitulatif prix (validité mai 2013)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC		1'518'480.-
	Frais administratifs et financiers (5% du coût total de la construction TTC)	75'920.-	
	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION TTC		1'594'400.-
	A déduire :		100'000.-
	Crédit d'étude de la PR multiple voté le 13 décembre 2011	100'000.-	
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ TTC		1'494'400.-



Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 494 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude PR-911/3 voté le 13 décembre 2011, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 593 000 francs destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA sous la rotonde situés quai du Mont-Blanc 8, parcelle N° 3940, feuille N° 5, commune Genève-Cité (21) (PR-1010 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 10 avril 2013 et le 8 mai 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 16 janvier 2013 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La proposition du Conseil administratif, soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions, porte sur l'ouverture d'un crédit destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA (SMGN) sous la rotonde au quai du Mont-Blanc 8.

Cette proposition intervient, après de longues études et discussions, sur la rénovation et l'agrandissement des vestiaires enterrés de la SMGN qui auront duré plus de dix ans. Le réaménagement des quais et l'acquisition des pavillons de la Rade ont permis deux unités de WC publics supplémentaires sur le quai des Pâquis et de favoriser par là même le projet d'agrandissement des vestiaires par l'occupation de surfaces dévolues aux WC publics sous la rotonde.

Il est dès lors possible d'offrir de meilleures conditions de travail aux collaborateurs et collaboratrices de la SMGN.

Rappel de la proposition

Les vestiaires et les installations pour les employé-e-s ne correspondent plus du tout à l'ordonnance 3 de la loi sur le travail et les femmes qui ont été engagées ne bénéficient pas de locaux adéquats pour se changer et se laver. Les locaux ne sont par ailleurs pas chauffés convenablement et les critères d'économie énergétique ne sont de loin pas satisfaisants.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 4215. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 4309.

La proposition étudiée vise à démolir entièrement les locaux actuels et de créer dans la surface ainsi libérée des vestiaires séparés, équipés d'un bloc sanitaire avec WC, lavabo et douche. Ces mêmes vestiaires seront équipés d'armoires pour le personnel; une salle pour le personnel et une kitchenette verront également le jour. L'isolation sera évidemment particulièrement soignée et le bâtiment ainsi rénové selon la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» adoptée par la Ville de Genève.

Séance du 10 avril 2013

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef de la direction du patrimoine bâti du département des constructions et de l'aménagement

M. Meylan introduit le projet de transformation et agrandissement des locaux que la Ville de Genève met à disposition pour servir de vestiaire aux collaborateurs de la SMGN. Les locaux sont situés sous la rotonde du quai du Mont-Blanc (*cf. annexe 1*). Rappelant l'historique de l'opération, il souligne que cela fait plus de dix ans que la Ville et la SMGN sont en discussion sur le réaménagement de ces locaux. Depuis 2005, la SMGN est soumise à un contrat de prestation du Canton qui intègre les Mouettes à Unireso. Depuis cette date également, les employés de la société ont doublé en nombre; 33 personnes travaillent sur la flotte des Mouettes qui naviguent toute l'année. Du personnel féminin a en outre été engagé. Les locaux actuels, représentant 27 m², sont manifestement petits et inadéquats. Le projet (*cf. annexe 2*) prévoit d'agrandir l'espace en investissant des espaces attenants. Des WC et des vestiaires hommes-femmes séparés vont être aménagés sur les actuels WC publics, et une salle commune sera créée dans le volume d'un actuel dépôt situé sous la rotonde. M. Meylan précise enfin que le personnel des Mouettes sera logé dans des locaux provisoires pendant les huit mois de travaux. La SMGN s'est engagée, quant à elle, à l'issue du chantier, à libérer tous les pavillons provisoires qu'elle occupe actuellement sur les quais.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge sur l'utilité de WC pour handicapés dans le volume du projet puisqu'il prend de la place sur la surface déjà réduite des vestiaires. Vu les problèmes d'accessibilité des lieux, les WC pour personnes handicapées serait plus utile en surface. M. Meylan répond que l'espace en question est contraint par la nécessité d'aménager un local technique juste à côté. Transformer la surface attenante en WC s'est révélé être la solution la plus rationnelle. Ce même commissaire suggère alors de poser une verrière au-dessus de la nouvelle salle du personnel, afin que les locaux bénéficient de la lumière naturelle.

M. Meylan souligne que ce projet se heurterait certainement à des oppositions, en raison du statut de site protégé dont bénéficie la rade. Cependant, il assure que des ouvertures seront créées latéralement. Par ailleurs, il est d'avis que le manque éventuel de lumière dans un local de repos ne poserait pas de problème particulier à des personnes dont l'activité professionnelle se déroule à l'extérieur. Ce commissaire croit au contraire que, lorsqu'on travaille à l'extérieur, les locaux fermés peuvent susciter des sentiments d'étouffement.

Un deuxième commissaire s'étonne du montant de 8000 francs réservé au poste «agencement de cuisine». Le prix, souligne M. Meylan, est relativement raisonnable par rapport à celui d'une cuisine professionnelle.

Un autre commissaire souhaiterait savoir si la Ville de Genève reçoit une ristourne en échange de la mise à disposition de ses locaux à une société privée sous contrat de prestation avec le Canton dans le cadre d'Unireso. M. Meylan confirme que la SGMN bénéficie d'un bail de la Gérance immobilière municipale et qu'il sera remis à jour après les travaux. Ce même commissaire demande à consulter le bail actuel et à connaître le montant du loyer futur. Une réponse plus détaillée suivra.

Une commissaire évoque, quant à elle, la période de dix ans au cours de laquelle la Ville de Genève n'a pas réaménagé les actuels vestiaires du personnel des Mouettes. Elle mentionne une pétition qui a été classée, mais à la suite de laquelle la municipalité a décidé de lancer les travaux. Dans le même temps, la SGMN aurait tenté d'obtenir des locaux plus grands auprès du Canton. La Ville n'aurait-elle pas dû essayer, à son tour, de renégocier l'aménagement de ses locaux auprès du Canton? Il est répondu par M. Meylan qu'il y a bien eu des négociations préalables entre les trois parties. C'est dans ce cadre qu'il y a eu un report de charges sur la Ville pour une prestation d'échelle cantonale. La Ville participe également à la recherche de locaux pour l'administration de la SGMN. Les négociations se concentrent actuellement sur l'utilisation de l'ancienne douane du quai des Eaux-Vives. A l'issue de ces discussions, l'administration des Mouettes s'est engagée à quitter les pavillons provisoires qu'elle occupe actuellement.

Un dernier commissaire tient à souligner que la question du bail est importante, alors que la SGMN est une société privée qui a un contrat de prestation avec le Canton. Il observe que l'autorisation de construire est en force depuis 2010 et s'étonne du temps de latence entre l'autorisation et la demande de crédit. M. Meylan répond que négocier avec la direction des Mouettes n'a pas du tout été simple.

Séance du 8 mai 2013

Discussion et vote

Un commissaire accuse réception de la réponse à sa question sur les loyers facturés par la Ville à la société des Mouettes. Il observe, après calcul, que l'amortissement des travaux se fera en presque cinquante-cinq ans. A son avis, il s'agit d'une subvention déguisée.

Le Mouvement citoyens genevois accueille favorablement la proposition PR-1010. La situation actuelle des vestiaires paraît déplorable. Les travaux permettront aux employés des Mouettes de se changer et de prendre du repos dans de meilleures conditions de confort.

Le groupe des Verts reconnaît que les Mouettes genevoises font partie du patrimoine de Genève. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une entreprise privée. Conscient que les conditions actuelles dont bénéficient les employés des Mouettes ne sont pas acceptables, observant que le projet paraît honnête, le groupe des Verts est tenté d'approuver la demande de crédit. Toutefois, il est d'accord que le montant du loyer montre que la Ville de Genève subventionne une entreprise privée; il serait préférable que le Conseil administratif l'assume clairement. En l'état, il n'approuvera donc pas la proposition PR-1010.

Un commissaire d'Ensemble à gauche fait observer que la société des Mouettes est certes une entreprise privée, mais qui remplit une mission de service public, via un contrat de prestation cantonal. Son groupe approuve donc que la Ville donne un petit coup de pouce et soutiendra donc la demande de crédit.

Le Parti socialiste accepte, quant à lui, la demande de crédit au nom du soutien aux petites et moyennes entreprises.

Mise aux voix, la proposition PR-1010 est acceptée par 9 oui (2 EàG, 2 S, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (Ve) et 2 abstentions (1 DC, 1 MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

4332

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
Proposition: vestiaires de la Société des Mouettes genevoises



6.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Projet

- Les locaux actuels des mouettes, les WC, publics hommes et femmes, ainsi que le local de dépôts sont entièrement démolis.
- Un vestiaire homme est créé, avec un bloc sanitaire : 1 WC, 1 douche et 1 lavabo.
- Un vestiaire femme est créé, avec un bloc sanitaire : 1 WC, 1 douche et 1 lavabo.
- Les vestiaires et les blocs sanitaires sont ventilés.
- 33 armoires pour le personnel : 13 femmes et 20 hommes.
- Une salle pour le personnel



M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens en tant que rapporteuse. Je souhaite d'abord expliquer aux personnes qui ne s'attendaient pas à l'acceptation de cette urgence que mon collègue Rémy Burri et moi-même l'avons demandée pour permettre la mise aux normes des locaux de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA, tout simplement.

Depuis 2005, le nombre de collaborateurs et de collaboratrices des Mouettes qui utilisent ces locaux a doublé; plusieurs femmes ont été engagées. Or, ces vestiaires ne sont plus assez grands et ils ne comportent pas d'espaces séparés pour les hommes et pour les femmes. Leur agrandissement et l'amélioration des conditions de travail de leurs usagers répondent à l'ordonnance 3 de la loi sur le travail, laquelle préconise justement la garantie de conditions de travail décentes.

Presque tous les groupes ont été d'accord de répondre à ce besoin, nonobstant une réserve émise par les Verts, mais qui ne tient pas tant à la nécessité de rénover ces locaux et d'offrir des conditions de travail décentes qu'au statut même des Mouettes genevoises, considérées ici comme une entreprise privée. Peut-être le groupe des Verts s'exprimera-t-il tout à l'heure sur les réserves qu'il a émises en commission.

Telles sont les raisons pour lesquelles, au nom de la commission des travaux et des constructions – ou, en tout cas, de sa très grande majorité – je demande au Conseil municipal d'accepter le projet de délibération de la proposition PR-1010, afin de répondre à la demande tout à fait légitime des collaborateurs et collaboratrices des Mouettes genevoises.

Premier débat

M. Eric Bertinat (UDC). Bien qu'un peu surpris par le vote de l'urgence sur le rapport PR-1010 A, alors qu'il ne figurait qu'au point 14 de notre ordre du jour, nous accepterons d'en débattre ici. Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une demande de crédit de près de 600 000 francs pour des vestiaires! J'attire l'attention de ce délibératif sur l'importance d'un tel montant: nous nous apprêtons à dépenser 600 000 francs pour des vestiaires! C'est le prix d'une villa!

M^{me} Valiquer Grecuccio nous a expliqué que nous devons offrir aux collaborateurs des Mouettes genevoises de meilleures conditions de travail. Nous ne le contestons pas. En revanche, nous contestons la manière dont la Ville répond à ses besoins en dépensant toujours des sommes extrêmement élevées. Quoi que l'on me dise, 600 000 francs représentent un coût exorbitant – même si je veux bien admettre que ce serait le prix d'une toute petite villa, vu la situation immobilière à Genève.

Proposition: vestiaires de la Société des Mouettes genevoises

Dans le rapport PR-1010 A, je n'ai trouvé aucune réponse à la question posée par un commissaire, lequel observait que le calcul de l'amortissement des travaux sur cinquante-cinq ans était, à son avis, le signe d'une subvention déguisée. Par conséquent, ce point reste à élucider avant de passer au vote. J'attends des éclaircissements de la part du magistrat. Quoi qu'il en soit, je répète que le crédit demandé me paraît exagéré.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Personnellement, je prends fréquemment la mouette et j'ai plusieurs amis qui travaillent dans cette société. Or, ils s'étonnent du montant des travaux envisagés. Je signale au passage que les responsables des Mouettes genevoises avaient déjà proposé à la Ville d'effectuer des travaux à moindre coût. De plus, je suis surprise qu'il ait fallu attendre autant d'années pour estimer que leurs employés avaient certains besoins... Mais on continue à négliger d'autres besoins, par exemple le fait qu'ils doivent travailler en subissant les rayons du soleil qui leur arrivent dans la figure. Bref, ce sont des conditions de travail pénibles.

A mon avis, il aurait été intéressant d'auditionner les responsables des Mouettes et leurs employés, qui n'étaient pas au courant des travaux prévus et qui n'en demandaient pas tant. Pour leur part, ils envisageaient plutôt des locaux plus ou moins confortables avec toilettes séparées, mais en tout cas pas la rénovation du palais de Versailles!

Personnellement, à l'instar de mon préopinant, je suis sidérée par le montant de ce crédit. Même pour une simple niche à chien, la Ville est incapable de ne pas dépenser des sommes faramineuses. On voit bien combien coûtent de simples WC publics... ou même une volière! (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur le magistrat, je sais que ce que je dis vous agace, mais je n'ai pas digéré les 2 millions de francs pour la volière! Bref, je suis très étonnée du prix des travaux envisagés pour transformer les vestiaires de la Société des Mouettes genevoises. Ce n'est pas ce qui était demandé par ses employés et ses responsables. Comme d'habitude, la Ville trouve moyen de faire très compliqué et très cher pour effectuer le travail le plus simple...

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs, toute cette affaire me fait sourire! Je rappelle que, à l'heure actuelle, les employés des Mouettes travaillent dans des conditions tout à fait précaires – des vestiaires précaires... Si vous voulez des jeux de mots, on peut continuer comme ça pendant des heures! Vous n'avez pas compris ce que M^{me} Nicole Valiquer Greuccio vous a expliqué. C'est pourtant clair! On ne peut pas continuer ainsi, alors que ces vestiaires datent de Mathusalem – et encore, je me demande si ce n'est pas d'avant!

On peut jouer les modérateurs et souligner, comme l'ont fait M. Bertinat et ma collègue Mireille Luiset, que c'est assez cher... Eh bien, le magistrat nous expliquera pourquoi! Mais rappelons-nous que ces locaux sont situés sur les quais, donc à un endroit où l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Par conséquent, la Ville est obligée d'adapter la transformation des vestiaires aux conditions particulières des lieux, ce qui n'est pas une mince affaire. On est au bord du lac, il y a des risques de montée d'eau et j'en passe. Au moins, avec une somme pareille, on aura de la marge!

Pour ma part, j'estime que les Mouettes sont quasiment une institution publique de la Ville de Genève. Elles représentent un petit patrimoine! J'ai personnellement pris contact avec M. Charrière, car il faut savoir ce que pensent les principaux intéressés. Lui est tout à fait ouvert à l'aménagement de vestiaires plus modernes, améliorés. Pour le moment – entre autres désagréments – les dames et les messieurs n'ont pas une intimité bien préservée.

Par conséquent, cessons de blablater comme je suis en train de le faire. M. le magistrat nous donnera toutes les explications nécessaires – dites donc, c'est presque une question orale! Pas mal! Bref, il nous expliquera le truc, et puis après, on votera! Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, soyez un peu positifs, ce soir!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette saga a commencé à cause d'un rapport de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), qui nous a enjoins de transformer les locaux des Mouettes genevoises dont l'état général et l'équipement n'étaient pas conformes aux normes en vigueur. De plus, ils sont sous-dimensionnés par rapport au nombre de personnes qui les utilisent. On peut encore voir actuellement sur les quais un conteneur qui sert de vestiaire supplémentaire aux employés des Mouettes, car ils n'ont plus assez de place dans les locaux d'origine.

Je le rappelle, cette affaire date de 2003. Nous avons d'abord essayé de discuter avec M. Charrière, décédé entre-temps; la Société des Mouettes genevoises a été reprise par son fils. Nous avons négocié avec lui la mise à disposition de locaux largement dimensionnés, contre la promesse qu'il enlèverait son conteneur. Nous avons conclu un accord formel sur ce point. J'espère que, le jour de l'inauguration des vestiaires modernisés, il fera disparaître de notre rade ce conteneur complètement anachronique.

Cela étant, pour dire les choses telles qu'elles sont, le site de la rade est un lieu protégé, institué comme tel par une loi cantonale que nous devons respecter. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) nous a rap-

Proposition: vestiaires de la Société des Mouettes genevoises

pelé à juste titre nos obligations à cet endroit. Nous devons également rendre des comptes à la commission de l'Office cantonal de l'énergie qui s'occupe du gaspillage énergétique, laquelle nous a elle aussi imposé ses normes. Sans parler des exigences de l'OCIRT, qui stipulent que des vestiaires séparés pour les hommes et les femmes sont nécessaires, selon la législation concernant les lieux de travail.

De fait, voilà comment nous en arrivons à cette facture! Pour ma part, j'aimerais bien construire des aménagements nettement moins chers. Toujours est-il que nous sommes obligés de répondre aux normes imposées par ces trois instances, y compris pour les WC publics, que nous profiterons de mettre à niveau. Je déplore comme vous le coût entraîné par le respect de toutes ces exigences, Mesdames et Messieurs.

Je remercie la commission des travaux et des constructions d'avoir accepté la proposition PR-1010 sur ce dossier ouvert depuis 2003 et traité successivement par mon prédécesseur et moi-même. J'espère pouvoir mettre à disposition rapidement les locaux demandés. Je rappelle que les employés des Mouettes genevoises ont même déposé une pétition où ils se plaignaient de leurs conditions de travail, notamment en matière de vestiaires et de salles de repos – j'en passe, et des meilleures! Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de faire droit à cette demande.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous ne mettons pas en cause la nécessité de transformer les vestiaires des employés des Mouettes genevoises. Mais je ferai remarquer à cette assemblée que le crédit demandé, qui se monte à 593 000 francs, représente quasiment le prix d'une villa dans certaines régions du pays! C'est quand même relativement cher, pour des vestiaires, Monsieur Pagani!

M. Pascal Spuhler (MCG). Je ne dirai que quelques mots. Je suis heureux d'apprendre que M. Pagani se réjouit de voir partir le conteneur qui sert actuellement de local supplémentaire aux vestiaires des employés des Mouettes. Moi-même, je me réjouis de voir partir tous les conteneurs de la rade et de la découvrir vraiment embellie, une bonne fois pour toutes. J'espère que la proposition PR-1010 marque le début de l'embellissement de notre rade!

M. Alexandre Wisard (Ve). Puisque tout le monde veut s'exprimer sur cet objet, à mon tour d'en rajouter une couche! En commission des travaux et des constructions, les Verts ont effectivement exprimé un bémol en ce qui concerne la proposition PR-1010 – mais nos réserves ne portaient pas sur la transformation des vestiaires en tant que telle. Je suis le premier à être critique en matière de coût

des projets, mais celui-là me paraît correct, vu la complexité de la moindre intervention sur les quais.

J'ai vérifié tout à l'heure si l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» s'appliquait ici. Tel n'est pas le cas, puisqu'il s'agit de la transformation d'une structure déjà existante et non pas d'une extension. On pense bien que j'ai tenu à vérifier ce point, moi qui suis toujours extrêmement rigoureux sur l'application de cette initiative.

Le bémol des Verts portait sur le fait que les travaux prévus ne seront pas répercutés sur le loyer déjà très modeste demandé aux Mouettes genevoises pour ces vestiaires. Je rappelle qu'il s'agit pourtant d'une entreprise privée. Voilà pourquoi nous avons émis quelques réserves: à nos yeux, nous avons affaire ici à une forme de subvention octroyée à la Société des Mouettes genevoises. Il aurait peut-être fallu la chiffrer mais, ce soir, nous devons voter ce projet. Allons de l'avant, maintenant, et répondons aux attentes des collaborateurs et des collaboratrices des Mouettes!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais juste répondre à M. Bertinat. Comme vient de le dire M. Wisard, il s'agit effectivement d'une sorte de «subvention», mais l'activité des Mouettes genevoises est déjà en grande partie subventionnée par le Canton. Il serait donc ridicule de leur demander un loyer plus élevé, tout en sachant que celui-ci nous serait versé grâce aux impôts cantonaux. Nous avons considéré que la transformation de ces vestiaires était une nécessité pour les employés des Mouettes et que, par ailleurs, il serait de mauvais aloi d'alourdir d'autant le budget de l'Etat – lequel, comme nous le savons tous, est dans un état bien pire que celui de la Ville...

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 62 oui contre 3 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 593 000 francs destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA sous la rotonde situés quai du Mont-Blanc 8, parcelle N° 3940, feuille N° 5, commune Genève-Cité (21).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 593 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 11 623 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Proposition du Conseil administratif du 8 janvier 2014 en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification des limites de zones, qui prévoit le déclassement d'un ensemble de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises (PR-1059).

La présente proposition de résolution concerne un projet de modification des limites de zones (MZ) des terrains situés entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises. A l'appui de sa demande, le Conseil administratif fait valoir les arguments ci-dessous:

1. Situation du périmètre

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones est situé dans un secteur urbain central, entre l'avenue Soret, la rue de

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Bourgogne et la route des Franchises, sur le territoire de la commune de Genève, secteur du Petit-Saconnex (feuille cadastrale 33).

D'une superficie d'environ 35 900 m², le périmètre est constitué de: 36 parcelles appartenant à des propriétaires privés (les N^{os} 1167, 1168, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435 1192, 1189), une appartenant à la Ville de Genève (la parcelle N^o 2319), ainsi qu'une partie de la parcelle N^o 4685 appartenant au domaine public communal.

Les parcelles sont en 5^e zone (villas).

2. Origine du projet

Consécutivement à la cessation de l'activité industrielle et au déplacement du stade de football des Charmilles, le quartier environnant s'est considérablement transformé. Son caractère marqué par la cohabitation entre industrie et habitat ouvrier s'est estompé peu à peu. Ce quartier fait désormais partie intégrante du noyau dense de la ville centre.

Le secteur considéré a déjà subi plusieurs petites interventions, avec la construction de quelques maisons individuelles. D'autres demandes sont en cours. C'est pourquoi, afin éviter un morcellement, il est devenu nécessaire d'envisager une planification d'ensemble (modification de zone suivie d'un PLQ) destinée à permettre le développement harmonieux de ce quartier.

A cette fin, lors de sa délibération du 15 avril 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'établissement d'un projet de modification des limites de zones et d'un projet de plan localisé de quartier (PR-954).

3. Objectif du projet de modification des limites de zones

Ce projet de modification des limites de zones, prévoit la création d'une zone de développement 3.

Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre l'urbanisation de ce quartier bien desservi par les transports publics sur la route de Meyrin et la rue de Lyon, et pourvu d'équipements publics et privés.

Le projet répond aux objectifs du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) dans la mesure où il permet une densification, par le biais d'un déclassement en zone de développement d'une zone villas (fiche A02 et A03).

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Depuis l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil municipal, en date du 23 avril 2013, le département cantonal en charge des autorisations de construire a refusé le 1^{er} novembre 2013 la DD 105295 visant la construction de quatre villas en vertu de l'article 13B de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLat). Dès lors, un délai de deux ans pour modifier le régime des zones du secteur court depuis cette date. L'expérience montre que ce délai est extrêmement court, raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé d'engager dès à présent la procédure.

4. **Potentiel réalisable**

La modification de zone permettrait de dégager un potentiel de logement important. En effet, le potentiel à bâtir envisageable à ce stade des études est d'environ 50 000 m², soit 450 logements.

Les études d'aménagement qui ont débuté cet été permettront de déterminer plus précisément les principes d'aménagement du secteur et sa densité et d'établir un plan localisé de quartier en conséquence.

5. **Attribution des degrés de sensibilité OPB**

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986, et conformément au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit N° 29321-610 adopté par le Conseil d'Etat le 25 mai 2005, le degré de sensibilité II est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le présent projet de loi.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 15A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de modification des limites de zone qui prévoit le déclassement des parcelles N^{os} 1167, 1168, 1170,1171, 1172,1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435 1192, 1189,2319 et 4685 entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève, Petit-Saconnex et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

Annexe:

- Exposé des motifs
- Projet de loi
- Plan du projet de modification des limites de zones

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le présent projet de modification des limites de zones concerne un périmètre situé sur le territoire de la commune de Genève, secteur du Petit-Saconnex (feuille cadastrale 33), délimité par la rue de Bourgogne, la rue du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises.

D'une superficie d'environ 35'900 m², le périmètre est constitué de : 36 parcelles appartenant à des propriétaires privés (les n°1167, 1168, 1170,1171, 1172,1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435 1192, 1189), une appartenant à la Ville de Genève (la parcelle n°2319), ainsi qu'une partie de la parcelle n° 4685 appartenant au domaine public communal.

1. Objectifs généraux

L'objectif du présent projet de loi est de rendre possible la densification de parcelles qui, de par leur taille et leur localisation favorable au sein de l'agglomération genevoise, constituent une opportunité intéressante pour créer du logement.

Ce périmètre est actuellement en 5^{ème} zone (villas). Sa densification nécessite le déclassement en une zone de développement 3, susceptible d'autoriser la construction d'immeubles d'une densité et de gabarits substantiels. Cette stratégie est envisageable du point de vue des principales options de l'aménagement du territoire, dans la mesure où les parcelles sont remarquablement situées.

2. Description du périmètre

Le périmètre, occupe une bande rectangulaire de terrain d'environ 300 mètres par 125 mètres. Il s'agit d'un des derniers secteurs pavillonnaires, occupé par des villas en Ville de Genève.

Il bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité du centre-ville et proche d'une avenue fréquentée, la rue de Lyon, lui offrant ainsi une excellente accessibilité. La desserte par les transports collectifs est optimale depuis la rue de Lyon (trolleybus) mais aussi depuis la route de Meyrin (tram). Le pôle commercial des Charmilles ne se trouve qu'à quelques pas de la rue de Bourgogne.

Il en découle assez logiquement que le site, extrêmement bien doté d'équipements publics, disposant d'espaces verts de qualité (parc Hentsch et parc des Franchises), soit aujourd'hui amené à se densifier. De plus, il existe à proximité immédiate un périmètre d'utilité publique (MZ 28'819), qui permet à terme la réalisation d'équipements publics complémentaires.

3. Origine du projet

Consécutivement à la cessation de l'activité industrielle et au déplacement du stade de football, le quartier environnant s'est considérablement transformé. Son caractère marqué par la cohabitation entre industrie et habitat ouvrier s'est estompé peu à peu. Les Charmilles font désormais partie intégrante du noyau dense de la ville centre.

Le secteur considéré a déjà subi plusieurs petites interventions, avec la construction de quelques maisons individuelles. D'autres demandes sont en cours. C'est pourquoi, afin éviter un morcellement, il est devenu nécessaire d'envisager une planification d'ensemble (modification de zone suivie d'un PLQ) destinée à permettre le développement harmonieux de quartier.

A cette fin, lors de sa délibération du 23 avril 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de 150'000 francs destiné à l'établissement d'un projet de modification des limites de zones et d'un projet de plan localisé de quartier (PR-954).

Depuis l'acceptation de ce crédit d'étude, le département cantonal en charge des autorisations de construire a refusé le 1^{er} novembre 2013, la DD105'295 en vertu de l'article 13B de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLat). Dès lors, la loi fixe un délai de deux ans pour

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

modifier le régime des zones du secteur. L'expérience montre que ce délai est extrêmement court, raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé d'engager dès à présent la procédure.

4. Conformité avec les planifications en force

Ce projet de modification des limites de zones répond aux objectifs du Plan directeur cantonal 2030, adopté par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 et par le Grand Conseil le 20 septembre 2013.

Il répond plus particulièrement aux principes d'aménagement dans la couronne périphérique de l'agglomération urbaine et, en particulier, aux critères prévus dans la fiche A03, à savoir créer de nouvelles zones de développement sur certains secteurs déjà bâtis de la zone destinée aux villas, bien desservis par les transports publics et ayant un niveau d'équipement suffisant. Le secteur est clairement identifié comme un secteur à développer avec une densité modérée à intermédiaire.

Ce projet est également conforme aux objectifs du Plan directeur communal « Genève 2020 » (PDcom) approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009. Le périmètre Bourgogne est indiqué comme secteur de renouvellement urbain à prédominance logement sur le Schéma de synthèse annexé au PDcom, répondant ainsi la priorité 2, à savoir construire des logements supplémentaires.

5. Potentiel réalisable

La modification de zone permettrait de dégager un potentiel de logement important, compte tenu de sa situation urbaine. En effet, le potentiel à bâtir envisageable à ce stade des études est d'environ 50'000 m², soit 450 logements.

Un projet de plan localisé de quartier sera élaboré prochainement afin de définir les aménagements de ce secteur. Il permettra de fixer précisément la densité du périmètre au regard des contraintes du site.

6. Attribution des degrés de sensibilité OPB

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986, et conformément au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit n° 29321-610 adopté par le Conseil d'Etat le 25 mai 2005, le degré de sensibilité II est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le présent projet de loi.

7. Conclusion

Au vu de ces considérations, il est proposé de créer une zone de développement 3 d'une surface d'environ 35'900 m² selon le projet de plan N° 29'XXX-204.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

4345

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE</p> <p>POST TELEGRAM TELE</p> <h2 style="text-align: center;">PROJET DE LOI</h2>	
Projet présenté par le Département de l'urbanisme	Projet adopté par le Conseil d'Etat
Contact suivi du dossier : M. tél. 022 Contact secrétariat : M. tél. 022	
Version : XX.XX.2013- 29XXXPL	
Visa de la chancellerie d'Etat :	(visa du Conseil d'Etat) <input type="checkbox"/> sans modification <input type="checkbox"/> avec modification(s) Remarque(s) :

Au Grand Conseil de la
République et canton de Genève
Hôtel de ville
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous soumettons en annexe un

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3) entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Le président :

.....

.....

Annexe mentionnée

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014 (après-midi)
Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret,
la rue de Bourgogne et la route des Franchises

**Projet de loi modifiant les limites
de zones sur le territoire de la
commune de Genève - section
Petit-Saconnex (création d'une
zone de développement 3) entre
l'avenue Soret, la rue de
Bourgogne et la route des
Franchises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29XXX-XXX, dressé par la Ville de Genève le 8 janvier 2014, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève - section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3) entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le présent projet de loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29XXX-XXX susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat :

Le président. Le bureau et les chefs de groupe proposent le renvoi direct de la proposition PR-1059 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je le mets aux voix immédiatement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (69 oui).

Le président. Nous venons de recevoir une demande d'urgence, mais sans motion d'ordonnancement officielle. Je vous donne la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous demandons au Conseil municipal de procéder rapidement à la discussion sur la proposition PR-1063, qui concerne le Grand Théâtre. Nous souhaitons le renvoi de cet objet en commission ce soir même, afin de ne pas perdre un mois. Je sais qu'il y aura un long débat sur un autre point à 20 h 30 et je préfère éviter de devoir demander cette urgence en catastrophe à 22 h 30, raison pour laquelle je le fais maintenant – si vous êtes d'accord, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Pagani, nous procéderons comme suit: le troisième débat sur les rapports PRD-11 A/B, PRD-53 A/B et PRD-54 A/B aura lieu à 20 h 30 – nous devons le mener ce soir, car il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal. J'espère néanmoins qu'il sera bref. Ensuite, nous passerons à la proposition PR-1062, puis à la PR-1063. Nous irons le plus loin possible dans notre ordre du jour. Je ne dérogerai pas à ce qui avait été décidé. Le troisième débat sur le règlement doit avoir lieu ce soir – à nous de le faire rapidement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Bon, alors je redemanderai cette urgence à 22 h 30...

Le président. Attendez, M. Sami Kanaan vient de la demander formellement par le biais d'une motion d'ordonnancement. Elle vise à inverser les points 7 et 8 de notre ordre du jour pour traiter en urgence la proposition PR-1063 – soit le point 8 – avant la proposition PR-1062 – soit le point 7 – à la séance de 20 h 30.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mon collègue a été plus rapide que moi; il a formulé de manière tout à fait adéquate la même demande. Après le vote sur le renvoi de la proposition PR-1063 concernant le Grand Théâtre, nous passerons à la proposition PR-1062 sur la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Je crains que les débats ne s'éternisent sur ce dernier point, c'est pour-

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

quoi j'aimerais m'assurer que nous nous occuperons du Grand Théâtre avant – mais pas maintenant, il ne nous reste que trois minutes!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 3 non (2 abstentions).

M^{me} Vera Figurek (EàG). Etant donné l'acceptation quasi unanime de cette urgence, je propose que nous votions tout de suite le renvoi direct de la proposition PR-1063 en commission. (*Protestations.*) Je le demande, Mesdames et Messieurs! Votez non, si vous voulez!

Le président. Le renvoi direct n'a pas été demandé par le bureau et les chefs de groupe, Madame Figurek. Nous traiterons donc cet objet comme prévu, après le troisième débat sur les rapports PRD-11 A/B, PRD-53 A/B et PRD-54 A/B – en espérant que cela ira vite...

Mesdames et Messieurs, je vous annonce que vous serez convoqués pour deux séances plénières extraordinaires le 11 mars, de 17 h à 23 h. Notez-le dans vos agendas! Il est 19 h, nous reprendrons nos travaux à 20 h 30. Je vous souhaite un excellent appétit.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4262
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4262
3. Questions orales	4262
4. Proposition du Conseil administratif du 26 février 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 635 000 francs destiné à l'acquisition par l'exercice du droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1473 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 377 m ² , sise chemin de Ternier 3, par M. Jean-Paul Gargantini à Développement Acacias Société en commandite de placements collectifs (PR-1064)	4265
5. Motion du 25 février 2014 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Carlos Medeiros, Danièle Magnin et Claude Jeanneret: «Pour un audit de fonctionnement et d'efficience des UAC» (M-1116)	4280
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 août 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives (PR-1042 A)	4310
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 593 000 francs destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA sous la rotonde situés quai du Mont-Blanc 8, parcelle N° 3940, feuille N° 5, commune Genève-Cité (21) (PR-1010 A) . . .	4328
8. Proposition du Conseil administratif du 8 janvier 2014 en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de modification des limites de zones, qui prévoit le déclassement d'un ensemble de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises (PR-1059)	4339
9. Propositions des conseillers municipaux	4349

10. Interpellations 4349

11. Questions écrites 4349

Le mémorialiste:
Ramzi Touma